

(I)

(N° 2.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(Session de 1864 - 1865.)

SITUATION GÉNÉRALE

DU

TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1864,

DÉPOSÉE PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

IMPRIMERIE DE M. HAYEZ, RUE DE L'ORANGERIE, 16.

1864.

(11)

SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1864.

EXPOSÉ.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux la situation du Trésor à la date du 1^{er} septembre 1864.

Depuis bientôt quinze ans, l'état de nos finances s'est amélioré progressivement.

Dans l'intervalle des années 1849 à 1857, le Trésor a réalisé un boni de fr. 24,467,926 46 c' qui a permis de ramener à fr. 7,412,621 63 c' le déficit que les exercices antérieurs nous avaient légué. Pendant la période de 1858 à 1864, nous aurons obtenu un nouvel excédant de près de 78,000,000 de francs. Et cependant, Messieurs, nous n'avons réclamé des Chambres, dans cet intervalle, aucune aggravation d'impôt; loin de là, nous vous avons soumis, et vous n'avez pas hésité à adopter plusieurs projets qui ont eu pour conséquence, les uns de réduire les charges publiques, les autres d'accroître les dépenses de l'État. Est-il besoin de rappeler la réforme de notre système des douanes, l'abaissement des péages sur les canaux et des tarifs de transport sur les chemins de fer, la réduction des droits de pilotage et du droit de patente des bateliers, la suppression des droits de tonnage, celle du timbre sur les avis et annonces non destinés à être affichés; enfin, et surtout, l'abolition des octrois, mesure qui a entraîné l'abandon en faveur des communes de plus de quatre millions de revenu annuel?

Et non-seulement il y a eu des suppressions et des réductions d'impôts, mais les améliorations et les perfectionnements apportés aux services publics se sont résu-
més en des augmentations de dépenses, auxquelles le Gouvernement a su pourvoir au moyen des ressources ordinaires. C'est ainsi que 6,000,000 ont été consacrés à améliorer le sort des fonctionnaires et employés de l'État, que la dotation affectée à l'instruction publique, qui n'était en 1857 que de 3,100,000 francs, est comprise dans le Budget de 1864 pour 5,131,000 francs, soit un accroissement de plus de 2,000,000 de francs sur 1857 (1). — Les subsides ordinaires pour la voirie vicinale et

(1) Des crédits spéciaux, s'élevant à 3,000,000 de francs, ont été, en outre, alloués pour construction de maisons d'école, et comme il a été imputé près de 1,200,000 francs pour les allocations du Budget pour des subsides de même nature, les dépenses de ce chef ont dépassé 4,000,000 de francs.

l'hygiène publique n'étaient que de 708,000 francs en 1857; ils sont aujourd'hui de 1,170,000 francs. — Nous consacrons en 1857 aux lettres, sciences et beaux-arts, environ 710,000 francs; nous leur consacrons plus de 1,165,000 francs en 1864. — La construction et l'amélioration des routes exigeaient, avant 1858, une dépense annuelle de 2,700,000 francs; plus de 3,000,000 figurent maintenant au Budget. — Le service des postes, pour lequel les Chambres ont maintes fois exprimé leurs sympathies, ne coûtait que 2,150,000 francs en 1857; le crédit de 1864 dépasse 3,538,000 francs. — Les subsides pour la restauration des édifices du culte étaient, avant 1858, de 420,000 francs; à partir de 1860, ils ont été élevés à 544,000 francs; ils sont portés à 725,000 francs au Budget de 1864. — En un mot, il n'est pour ainsi dire pas une branche de l'administration publique que le Gouvernement n'ait pris à tâche d'améliorer et de perfectionner. De là l'augmentation progressive des dépenses réclamées pour les services ordinaires. Les Budgets de 1858 à 1864 ont eu en outre à supporter des charges extraordinaires considérables. Ainsi, 2,000,000 de francs ont été consacrés à la voirie vicinale et à l'hygiène publique; plus de 1,000,000 a dû être affecté à des acquisitions et appropriations de bâtiments civils; l'on a appliqué 1,400,000 francs à la révision des évaluations cadastrales; au delà de 1,300,000 francs à l'érection du monument du Congrès et de l'église de Laeken; 1,450,000 francs à la construction de bateaux à vapeur, de bateaux pilotes et à l'établissement d'un feu flottant dans les passes de la mer du Nord; près de 5,500,000 francs à la construction de maisons pénitentiaires, et enfin, 14,000,000 à l'amélioration du matériel de l'artillerie et du génie.

Je viens de parler des sacrifices supportés par le Trésor, soit par suite de la suppression et de la réduction d'impôts et du développement des services publics, soit enfin à raison de dépenses extraordinaires qui ont été directement imputées sur nos revenus ordinaires.

Mais il est encore d'autres charges, également extraordinaires et non moins importantes, qui ont pesé sur nos finances : il s'agit des fonds spéciaux qui, ne faisant pas partie des Budgets, occupent une place distincte dans les comptes de la trésorerie.

Jusqu'en 1858, les dépenses de cette nature ont été prélevées exclusivement sur le produit des emprunts et sur d'autres ressources créées spécialement pour y faire face. Sans nous départir entièrement de ce système, nous avons cru que la prospérité de notre état financier permettait d'appliquer utilement les excédants de recette que les Budgets ordinaires nous offriraient à l'avenir à l'exécution de travaux importants ou de grandes mesures d'intérêt public.

A la fin de l'année 1864, les dépenses auxquelles s'applique la dénomination de *fonds spéciaux*, s'élèveront à 140,978,572 francs (1). Elles comprennent notamment : la construction ou l'amélioration des voies navigables, des ports et des

(1) Savoir : en 1858, fr. 5,610,495 66 c^s; en 1859, fr. 4,515,494 69 c^s; en 1860, fr. 16,144,607 42 c^s; en 1861, fr. 17,657,007 78 c^s; en 1862, fr. 27,751,059 31 c^s; en 1863, fr. 35,963,945 02 c^s.

Les dépenses des neuf premiers mois de l'année 1864 sont connues; elles sont de fr. 25,676,432 99 c^s; celles des trois derniers mois sont évaluées à fr. 7,657,539 13 c^s, soit ensemble, pour l'année entière, fr. 33,333,972 12 c^s.

côtes; la construction de chemins de fer et l'extension du matériel d'exploitation; les travaux de défense; le rachat du péage de l'Escaut.

Pour subvenir à ces dépenses, le Trésor a pu disposer des ressources spéciales ci-après :

Les fonds restés libres sur l'emprunt de 1852.	fr.	4,035,008	13
L'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859.		45,000,000	»
Les quotes-parts versées en 1863 et en 1864, par les différentes puissances, pour prix du rachat du péage de l'Escaut.		8,353,709	42
Finalement, la moitié des dix millions de francs pour lesquels la ville d'Anvers intervient dans les travaux de son agrandissement		5,000,000	»

Ces ressources spéciales nous ont procuré une somme totale de 62,388,717 55

En la retranchant des 140,978,572 »

auxquels les dépenses spéciales s'élèveront à la fin de 1864, on constate un excédant de dépenses de fr. 78,589,854 45

C'est cet excédant que nous sommes parvenus à couvrir presque entièrement au moyen des bonis successifs.

En voici les chiffres :

1858	fr.	16,019,598	52 $\frac{1}{2}$
1859		8,254,091	77
1860		12,751,801	27 $\frac{1}{2}$
1861		10,997,063	34
1862		11,785,118	22 $\frac{1}{2}$
1863		11,991,216	57
1864 (approximativement).		5,955,795	01
			77,752,682 74 $\frac{1}{2}$

Ainsi, sans parler du déficit de fr. 7,412,621 63 c, remontant aux exercices 1850 à 1857, et qui fera l'objet d'une régularisation ultérieure, il ne s'en faut que de. fr. 857,171 73 $\frac{1}{2}$

pour que toutes les dépenses autorisées en dehors des lois budgétaires, et effectuées de 1858 à 1864, soient complètement couvertes; encore, ce faible déficit n'est-il que problématique, les Budgets de 1863 et de 1864 étant en cours d'exécution, et ne

pouvant dès lors être appréciés actuellement dans tous leurs résultats avec une complète exactitude (1).

(1) Voici ce même résultat présenté sous une autre forme.

ANNÉE ou exercice.	SERVICE ORDINAIRE.			SERVICES SPÉCIAUX.		
	Recettes.	Dépenses.	Excédant de recette.	Recettes.	Dépenses.	Excédant de dépense à prélever sur les excédants de recettes ordinaires.
1858 . .	135,154,108 22½	150,154,509 70	16,019,598 52½	726,051 15	5,610,495 66	4,885,864 51
1859 . .	156,628,276 70	148,574,184 95	8,254,091 77	1,721,569 15	4,515,494 69	2,794,125 54
1860 . .	153,612,571 17½	142,880,769 90	12,751,801 27½	14,096,647 44	16,144,607 42	2,047,959 98
1861 . .	156,771,924 87	145,774,861 55	10,997,065 34	15,462,486 97	17,657,007 78	2,194,520 81
1862 . .	161,116,559 51½	140,551,221 29	11,785,118 22½	5,421,575 01	27,751,059 51	24,529,484 50
1865 a). .	163,247,441 76	151,256,225 19	11,991,216 57	5,685,679 35	55,965,945 02	50,282,265 67
1864 b). .	159,957,005 44	155,985,210 45	5,955,795 01	21,276,528 48	55,555,962 12	12,057,655 64
			77,752,682 71½			78,589,854 45

INSUFFISANCE DES RESSOURCES. 857,171 75½

a) L'exercice 1865 n'est plus éloigné du terme de sa clôture. Les recettes probables, on pourrait presque dire certaines, seront de fr. 163,247,441 76

Quant aux dépenses, l'appréciation en est plus facile.

Les Budgets votés s'élèvent à fr. 148,747,221 72

Les crédits supplémentaires et extraordinaires, ainsi que les crédits reportés de l'exercice 1862 à l'exercice 1865, sont de 7,959,005 47

ENSEMBLE. fr. 156,706,225 19

Mais ces crédits ne constituent pas des dépenses réelles. Il en est qui ne seront pas absorbés : on les évalue à fr. 4,450,000 »

Ce chiffre peut paraître considérable, mais il est à remarquer :

1° que le rachat du péage de l'Escaut ayant eu lieu dans le cours de cette année, le crédit pour remboursement des droits de péage figure dans cette somme pour 800,000 francs ; et 2° que, sur le Budget de la Guerre, les annulations atteindront près de 1,550,000 francs.

Il faut tenir compte, en outre, des crédits qui seront reportés de 1862 à 1865, soit 1,000,000 » 5,450,000 »

Les dépenses effectives de l'exercice 1865 se réduiront donc à 151,256,225 16

Le boni de l'exercice 1865 peut, par conséquent, être évalué à fr. 11,991,216 57

b) Les Budgets de 1864 ne seront fermés que dans douze mois. On comprend, dès lors, l'impossibilité d'asseoir une opinion positive sur ses résultats ; on ne peut procéder que par approximation.

Les Voies et Moyens ont été fixés par la loi du Budget, à fr. 155,282,790 »
(non compris le produit de la fabrication de monnaies de nickel et de cuivre, cette fabrication étant ajournée à l'année 1865.)

En se basant sur les recettes des 8 premiers mois, on peut espérer que les prévisions du Budget seront dépassées de 4,654,215 44

Soit fr. 159,957,005 44

Les crédits compris dans les Budgets des dépenses s'élèvent à fr. 151,885,210 45

Mais, depuis le vote des Budgets, des crédits supplémentaires ont déjà été votés, qui se montent à fr. 666,152 50

On évalue les dépenses que le Département de la Guerre prélèvera sur les crédits extraordinaires qui lui sont accordés pour le matériel de l'artillerie et du génie, à 2,855,913 »
et les crédits supplémentaires qui pourront être réclamés ultérieurement pour les besoins des divers Ministères, à 1,097,957 50

ENSEMBLE. 4,600,000 »

Ce qui nous met en présence de crédits s'élevant à fr. 156,483,210 45

En évaluant les annulations probables à 2,500,000 »

Nous arrivons à une dépense totale de 155,985,210 45

Il resterait, pour l'exercice 1864, un nouveau boni de fr. 5,955,795 01

Tel est, Messieurs, le résumé de la situation actuelle de nos finances jusques et y compris l'exercice 1864.

Je dois maintenant appeler l'attention de la Chambre sur les engagements auxquels il reste à satisfaire à partir de 1865 :

Les crédits spéciaux alloués pour divers travaux d'utilité publique, et qui sont encore disponibles, s'élèvent à fr. 52,956,149 12

Les crédits accordés au Département de la Guerre, pour le matériel de l'artillerie et du génie, ne sont pas entièrement absorbés : la partie non consommée est de 4,902,854 16

Le terme à payer en 1865 aux Pays-Bas pour le rachat du péage de l'Escaut est de 8,706,864 75

ENSEMBLE. . . fr. 46,565,868 03

Par contre, nous aurons à recevoir en 1865, du chef des quotes-parts des puissances maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut. . . . fr. 6,181,700 33

On peut y ajouter la valeur des 4,000 actions du chemin de fer Rhénan, que l'État a acquises en vertu de la loi du 1^{er} mai 1840, et qui sont susceptibles d'être réalisées 3,750,000 »

9,931,700 33

De sorte que, si l'exercice 1865 était grevé des dépenses qui viennent d'être énumérées, il y aurait à pourvoir à une somme de 36,634,167 70

Mais il ne faut pas perdre de vue qu'une grande partie des crédits alloués pour l'exécution de divers travaux d'utilité publique ne seront pas supportés par l'exercice 1865 seul; il est certain, l'expérience le démontre d'ailleurs, que ces crédits seront échelonnés sur plusieurs années, et nous pouvons espérer qu'ils seront couverts en partie par de nouveaux excédants de recettes.

Quelles que soient, cependant, les atténuations que l'on est raisonnablement fondé à attendre de ce chef, nous n'en serons pas moins, à la fin de 1865, en présence de charges considérables. La prudence nous commande, dès lors, de ménager les ressources du Trésor; elle nous le commande d'autant plus que ce n'est qu'en septembre 1867 que l'État sera mis en possession des cinq millions restant dus par la ville d'Anvers, et qu'en 1866, nous aurons encore à faire face au paiement du dernier terme du rachat du péage de l'Escaut, lequel, toute compensation faite ⁽¹⁾, donnera lieu à une nouvelle sortie de fonds de près de 7,500,000 francs.

(1) Il restera à recevoir des puissances maritimes, sur le prix du rachat du péage, savoir :

En 1866. fr. 893,281 99

En 1867. 892,481 97

Et les années suivantes, mais à des termes éloignés 5,852,803 88

Je terminerai cet exposé, Messieurs, en présentant à la Chambre la situation de la dette constituée à l'époque actuelle.

Elle se divise en deux catégories :

L'une, portant intérêt à 2½ p. 0/0, créée au capital nominal de fr. 389,417,631 74 c^s, qui fut réduit en 1844, à fr. 220,105,631 74 c^s, n'est pas soumise à l'action de l'amortissement.

L'autre, dotée d'un fonds d'amortissement, se compose des éléments suivants :

4 p. 0/0	fr. 30,000,000 »
3 p. 0/0	58,474,800 »
4½ p. 0/0	407,096,132 »
TOTAL.	495,570,932 »

L'amortissement opéré s'élève à fr. 106,440,349 78
non compris le capital des titres rachetés avant la conversion
en 4½ p. 0/0 des emprunts 5 p. 0/0 de 1831, 1832, 1840,
1842, 1848 et 1852.

Constatons en passant que, de 1858 à 1864, il a été appliqué à l'extinction de ces dettes une somme de fr. 45,815,656 92 centimes, qui a servi au rachat d'un capital nominal de 48,450,000 francs, supérieur lui-même de 3,450,000 francs aux ressources que, pendant ce même intervalle, nous avons demandées à l'emprunt.

Il reste donc encore à racheter	fr. 589,130,582 22
---	--------------------

Dans cette somme sont compris :

L'emprunt à 4 p. 0/0 pour	fr. 12,800,000 »
— à 3 p. 0/0 pour	24,470,000 »

Les fonds d'amortissement affectés à ces deux emprunts ont acquis, par l'accumulation successive des intérêts des capitaux amortis, une puissance telle, que l'on peut prévoir dès à présent que ces dettes seront complètement éteintes avant 1874.

Le Gouvernement pourra dès lors donner une autre destination aux crédits qu'il porte annuellement pour leur service (intérêts, amortissement et frais) au Budget de la Dette publique, et dont le chiffre s'élève à plus de 3,840,000 francs.

C'est ainsi que l'État éteint progressivement sa dette par la voie du rachat à la Bourse, pendant que, d'un autre côté, des capitaux considérables, prélevés sur les ressources ordinaires, sont consacrés à l'exécution de travaux de tous genres, qui viennent accroître, dans des proportions incalculables, les forces productrices du pays.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(1)

TABLEAU

DE

LA SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1861,

SUR LES BUDGETS DE 1861 ET ANTÉRIEURS.



TABLEAU de la situation générale

RECET					
EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales (Montant effectif)	TOTAL.
1862.	153,614,400 "	1,000,000 "	"	3,421,575 01	158,036,065 01
1863.	156,046,790 "	1,000,000 "	850,950 98	4,852,728 37	162,750,469 35
1864.	155,282,790 "	"	7,502,790 02	15,775,558 46	176,559,118 48
TOTAUX.	464,944,070 "	2,000,000 "	8,355,741 "	22,027,841 84	497,525,652 84

du trésor, au 1^{er} septembre 1864.

TES.

FAITS RÉALISÉS et à réaliser.	RECETTE extraordinaire.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements effectués, y compris les recettes probables.	
RECouvreMENTS effectués et RECETTES PROBABLES.	BONI sur les opérations des exercices 1859 à 1861.			
164,537,014 52½	36,082,084 07	.	6,501,849 51½	
168,951,121 11	"	"	6,200,651 76	A voir, pour les développements, l'annexe n° 1.
181,213,351 92	"	"	4,654,215 44	" " " n° 3.
314,682,367 55½	36,082,084 07	"	17,356,714 71½	

du trésor, au 1^{er} septembre 1864.

SER.

SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS ET À RÉALISER.		Excédants DE CRÉDITS à annuler.	Observations.
		DÉPENSES résultant des services faits et dépenses probables.	DÉPENSE extraordinaire. — Déficit sur l'ensemble des opérations des exercices clos de 1850 à 1857 inclusivement.		
37,751,050 31	180,278,560 55	177,082,280 60	7,412,621 65	3,196,279 95	
55,965,945 02	191,672,170 21	187,222,170 21	"	4,450,000 "	a) A voir, pour les développements, l'annexe n° 2. b) Approximativement.
55,555,962 12 d)	189,817,172 55	187,517,172 55	"	2,500,000 "	c) A voir, pour les développements, l'annexe n° 4, en y comprenant fr. 1,097,957 80 c ^s de crédits à demander, qui doivent éventuellement être rat- tachés à l'exercice 1864. d) Approximativement.
97,050,066 45	561,767,903 29	551,621,625 56	7,412,621 65	10,146,279 95	

GÉNÉRAL.

	EXCÉDANTS des recettes.	EXCÉDANTS des dépenses.
		7,412,621 65
	11,155,734 01 $\frac{1}{2}$	"
	5,459,966 25	"
	10,685,841 29 $\frac{1}{2}$	"
	8,802,542 55	"
164,537,914 52 $\frac{1}{2}$		
177,082,280 60		
168,951,121 11		12,544,566 07 $\frac{1}{2}$
187,222,170 21		
181,213,531 92		18,291,049 10
187,517,172 55		
		6,103,840 65
	56,082,084 07	56,039,255 80 $\frac{1}{2}$
		857,171 75 $\frac{1}{2}$

(6)

(1)

ANNEXE N° 1.

ÉTAT DE LA SITUATION

DE

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 1863,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1864.

ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	18,886,200 "
Personnel	10,648,000 "
Patentes	4,015,000 "
Droit de débit des boissons alcooliques	1,225,000 "
— des tabacs	200,000 "
Redevances sur les mines	450,000 "
Douanes	14,405,000 "
Sel	5,200,000 "
Vins étrangers	2,100,000 "
Eau-de-vie étrangère	100,000 "
— indigène	5,850,000 "
Accises { Bières et vinaigres	8,750,000 "
Sucres	3,870,000 "
Glucoses et autres sucres non cristallisables	50,000 "
Timbres sur les permis de circulation	" "
Garantie . — Droits de marque des matières d'or et d'argent	240,000 "
Recettes di- { Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	200,000 "
verses . . { Recettes extraordinaires et accidentelles, etc.	25,000 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	13,500,000 "
Gresse	260,000 "
Hypothèques	2,450,000 "
Successions	8,750,000 "
Droits de mutation en ligne directe	1,600,000 "
Droits dus par les époux survivants	150,000 "
Timbres	3,650,000 "
Naturalisations	5,000 "
Amendes en matière d'impôts	150,000 "
— de condamnation en matières diverses	140,000 "
A REPORTER	
	106,840,200 "

recettes de l'exercice 1863, au 1^{er} septembre 1864.

DROITS CONSTATÉS ou RECETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOUVRER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés et les recettes probables.		Observations.
	EN 1863.	EN 1864 (au 31 août).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS et des recettes probables.	
18,886,292 12	18,296,225 45	563,536 55	18,859,779 80	26,512 52	"	2 12	
10,694,279 24	10,078,086 05	479,540 97	10,557,627 02	136,651 02	"	40,279 24	
4,042,767 52	5,747,222 41	262,660 98	4,009,885 50	32,884 13	"	27,767 52	
1,257,676 25	1,176,945 51	64,858 27	1,241,781 58	15,894 67	"	52,676 25	
207,076 "	107,104 90	9,419 21	206,524 11	1,451 89	"	7,976 "	
390,095 35	587,715 29	2,557 56	590,052 65	42 70	50,904 65	"	
14,118,555 26	14,118,555 26	"	14,118,555 26	"	286,444 74	"	
5,624,117 08	5,624,117 08	"	5,624,117 08	"	"	424,117 08	
2,009,904 21	2,009,904 21	"	2,009,904 21	"	90,095 79	"	
41,020 75	41,020 75	"	41,020 75	"	58,979 25	"	
7,515,073 95	7,455,176 54	82,797 61	7,515,073 95	"	"	1,665,973 95	
8,740,204 64	8,740,202 68	1 06	8,740,204 64	"	"	10,204 64	
3,848,856 62	3,127,789 50	721,047 52	3,848,856 62	"	21,163 38	"	
20,917 56	20,917 56	"	20,917 56	"	20,082 44	"	
"	"	"	"	"	"	"	
265,709 22	265,709 22	"	265,709 22	"	"	23,709 22	
234,158 01	168,454 95	65,725 08	234,158 01	"	"	54,158 01	
51,280 40	51,280 40	"	51,280 40	"	"	26,280 40	
14,351,665 91	14,351,665 91	"	14,351,665 91	"	"	851,665 91	
277,156 85	277,156 85	"	277,156 85	"	"	17,156 85	
2,609,810 96	2,609,810 96	"	2,609,810 96	"	"	159,810 96	
10,571,566 62	10,281,517 91	90,048 71	10,571,566 62	"	"	1,621,566 62	
1,500,755 03	1,491,590 44	9,564 59	1,500,755 03	"	99,244 97	"	
176,503 35	175,869 95	433 38	176,503 35	"	"	26,503 35	
4,015,565 67	3,888,465 17	127,098 50	4,015,565 67	"	"	565,565 67	
11,000 "	11,000 "	"	11,000 "	"	"	0,000 "	
182,149 "	181,813 08	555 02	182,149 "	"	"	32,149 "	
155,074 57	155,074 57	"	155,074 57	"	"	15,074 57	
111,598,810 12	108,906,168 58	2,479,204 21	111,585,572 79	213,457 55	644,915 22	5,394,455 34	

Suite de l'état de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des REGETTES.
REPORT.	106,849,290 "
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	2,850,000 "
Routes appartenant à l'État	1,600,000 "
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	3,050,000 "
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	110,000 "
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemin de fer	50,500,000 "
Télégraphe électrique.	600,000 "
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'Administration des postes	24,000 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales).	950,000 "
Forêts.	1,150,000 "
Dépendances des chemins de fer	100,000 "
Établissements et services régis par l'État.	525,000 "
Produits divers et accidentels y compris ceux des examens universitaires	800,000 "
Revenus des domaines.	275,000 "
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	130,000 "
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	900,000 "
— des actes des commissariats maritimes	55,000 "
— des droits de chancellerie	20,000 "
— des droits de pilotage	740,000 "
— des droits de fanal	125,000 "
— de la fabrication des monnaies de nickel	2,400,000 "
— — — de cuivre	100,000 "
Chemin de fer rhénan. — Dividendes.	232,500 "
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	350,000 "
A REPORTER.	154,235,790 "

recettes de l'exercice 1863, au 1^{er} septembre 1864.

DROITS CONSTATÉS et RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURIR.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés et les recettes probables.		Observations.
	EN 1863.	EN 1864 (au 31 août).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS et des recettes probables.	
111,598,810 12	108,006,168 58	2,479,204 21	111,585,372 79	213,437 33	644,915 22	5,594,453 34	
2,786,527 86	2,782,041 26	4,486 60	2,786,527 86	"	63,472 14	"	
1,545,551 51	1,544,279 37	1,072 14	1,545,551 51	"	54,648 40	"	
3,281,065 68	3,167,971 76	18,592 55	3,186,564 09	94,501 59	"	231,005 08	
271,511 46	271,511 46	"	271,511 46	"	"	161,511 46	
51,721,264 37	50,242,274 77	1,462,158 56	51,704,433 33	16,851 04	"	1,221,264 37	
612,413 01	408,550 30	113,852 71	612,563 01	50 "	"	12,413 01	
18,081 50	18,081 50	"	18,081 50	"	5,018 50	"	
800,839 36	788,008 60	12,740 76	800,839 36	"	149,160 64	"	
1,052,292 56	1,033,728 32	16,564 24	1,052,292 56	"	97,707 44	"	
82,767 78	81,487 53	1,280 25	82,767 78	"	17,252 22	"	
198,974 43	122,181 45	76,793 "	198,974 43	"	126,025 57	"	
1,189,698 04	1,189,645 04	53 "	1,189,698 04	"	"	589,698 04	
269,558 09	266,585 49	2,972 60	269,558 09	"	5,641 91	"	
129,725 57	105,535 65	21,488 04	127,023 67	2,699 90	276 45	"	
882,824 19	882,824 19	"	882,824 19	"	17,175 81	"	
49,199 47	49,199 47	"	49,199 47	"	5,800 53	"	
4,046 "	2,813 "	1,233 "	4,046 "	"	15,954 "	"	
700,668 07	700,668 07	"	700,668 07	"	59,351 05	"	
153,195 91	153,195 91	"	153,195 91	"	"	8,195 91	
2,470,947 40	2,025,084 50	445,862 90	2,470,947 40	"	"	70,947 40	
"	"	"	"	"	100,000 "	"	
225,500 "	"	"	"	225,500 "	7,200 "	"	
555,249 73	"	555,249 73	555,249 73	"	"	5,249 73	
160,581,010 11	154,814,606 18	5,013,584 07	159,828,190 25	552,810 86	1,549,560 85	7,494,780 94	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	
REPORT.	154,235,790 "	
REMBOURSEMENTS.		
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.		
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions directes, etc.	1,000 "	
Prélèvements sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 "	
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	145,000 "	
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	20,000 "	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.		
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables.	15,000 "	
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	500,000 "	
TRÉSOR PUBLIC.		
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	a) 1,770,000 "	
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	25,000 "	
Recettes accidentelles	100,000 "	
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	80,000 "	
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	25,000 "	
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 "	
— sur les fonds de la masse d'habillements de la douane, à titre de remboursement d'avances	"	
Recette du chef d'ordonnances prescrites (1858)	20,000 "	
TOTAUX. fr.	156,946,790 "	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.		
Prix des ventes de biens domaniaux. (Loi du 5 février 1845.)	100,000 "	
Produit partiel de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. 100, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, pour couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales imputables sur cet emprunt. lesquelles ont été rattachées au présent exercice, savoir :		
Loi du 8 septembre 1859	2,245,188 54	
Loi du 2 juin 1861	2,574,574 21	
Quotes-parts des puissances maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865	b) 850,920 "	
RECETTE A L'EXERCICE 1863 :		
A. Des fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1862, sur l'exercice 1862, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'art 31 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois, après déduction opérée sur la somme de fr. 905,815 69 c., à laquelle s'élevait primitivement ce transfert : 1° de celle de fr. 688,349 27 c. reportée, dans les mêmes conditions, à l'exercice 1864 ; 2° de celle de fr. 0 60 c., portés en recette au profit du trésor en 1864, pour pareille somme demeurée sans emploi sur le crédit alloué par la loi du 20 décembre 1851, pour la construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État, et dont l'annulation sera proposée dans le projet de loi de compte, ci.	214,905 82	
B. De la partie des fonds dont il s'agit, affectée à la somme demeurée sans emploi sur le crédit alloué par ladite loi du 20 décembre 1851, pour la dérivation de la Meuse, et dont l'annulation sera également proposée . . .	50 98	
	5,785,679 55	
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS fr.	156,946,790 "	
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	102,730,460 35	

recettes de l'exercice 1863, au 1^{er} septembre 1864.

DROITS CONSTATÉS et RECETTES PROBABLES	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURIR.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés et les recettes probables.		Observations.
	EN 1863.	EN 1864 (au 31 août).	TOTAL		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS et des recettes probables	
160,381,010 11	154,814,606 18	5,015,384 07	159,828,192 25	552,812 86	1,549,560 85	7,494,780 94	a) L'évaluation primitive était de 770,000 francs, elle a été augmentée de 1,000,000 de francs, par la loi du 21 avril 1864, <i>Moniteur</i> n° 113, qui alloue un crédit supplémentaire de pareille somme, à l'effet de pourvoir, dans les prisons, le travail pour l'exportation.
15 50	15 50	"	15 50	"	986 50	"	
"	"	"	"	"	9,000 "	"	
160,464 53	154,578 "	6,086 53	160,464 53	"	"	15,464 53	
19,277 37	19,277 37	"	19,277 37	"	722 67	"	
6,585 10	6,585 10	"	6,585 10	"	8,414 90	"	
592,507 54	590,454 97	1,872 57	592,507 54	"	"	92,507 54	
1,770,000 "	297,816 67	1,241,165 16	1,559,281 83	250,718 17	"	"	
22,295 52	22,295 52	"	22,295 52	"	2,706 48	"	
68,508 86	68,508 86	"	68,508 86	"	51,491 14	"	
77,556 15	45,026 59	54,509 76	77,556 15	"	2,465 85	"	
21,308 "	11,100 "	7,584 "	18,484 "	2,824 "	5,692 "	"	
355 71	"	"	"	355 71	644 29	"	
9,000 "	9,000 "	"	9,000 "	"	"	9,000 "	
54,455 78	54,455 78	"	54,455 78	"	"	54,455 78	
165,183,094 17	156,091,474 54	6,504,902 09	162,596,376 45	786,717 74	1,409,682 62	7,645,986 79	
64,547 50	25,250 61	59,116 98	64,547 50	"	55,652 41	"	
2,245,188 54	2,245,188 54	"	2,245,188 54	"	"	"	
2,574,574 21	2,574,574 21	"	2,574,574 21	"	"	"	
850,920 "	850,920 "	"	850,920 "	"	"	"	
214,965 82	214,965 82	"	214,965 82	"	"	"	
50 98	50 98	"	50 98	"	"	"	
5,748,026 94	5,708,900 96	59,116 98	5,748,026 94	"	55,652 41	"	
165,183,094 17	156,091,474 54	6,504,902 09	162,596,376 45	786,717 74	1,409,682 62	7,645,986 79	
168,951,121 11	161,800,584 50	6,544,019 07	168,144,405 57	786,717 74	1,445,555 05	7,645,986 79	
						6,200,651 76	

b) Quatre-vingt-dix mille francs, par la loi du 21^{er} avril 1864, *Moniteur* n° 113, qui alloue un crédit supplémentaire de pareille somme, à l'effet de pourvoir, dans les prisons, le travail pour l'exportation.

(14)

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1863,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1864,

COMPRENANT LES TRANSFERTS DES EXERCICES 1859 A 1862.

ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1863,

MINISTÈRE ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.				
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	SOMMES transférées des exercices 1859, 1860, 1861 et 1862.	RESTE.
TRANSFERTS DE					
Département des Travaux publics	"	"	"	12,101 09	"
— de l'Intérieur	"	"	"	14,840 75	"
	"	"	"	26,950 84	"
TRANSFERTS DE					
Département des Travaux publics	"	"	"	3,476 82	"
TRANSFERTS DE					
Département des Travaux publics	"	"	"	97,459 12	"
— de la Justice.	"	"	"	185,614 37	"
— de l'Intérieur	"	"	"	9,984 23	"
	"	"	"	291,057 72	"
TRANSFERTS DE					
Département des Travaux publics	"	"	"	457,517 25	"
— de la Justice.	"	"	"	74,944 98	"
— des Affaires Étrangères	"	"	"	59,212 42	"
— de la Guerre	"	"	"	92,446 90	"
Non-Valeurs et Remboursements	"	"	"	16,755 65	"
	"	"	"	680,875 16	"

au 1^{er} septembre 1864, comprenant les transferts des exercices 1859 à 1862.

DÉPENSES AUTORISÉES par la Législature.			CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	OBSERVATIONS.
EN 1863.	EN 1864.	TOTAL.		
L'EXERCICE 1859.				
"	825 71	825 71	11,275 58	Transfert approuvé par la Cour des Comptes, le 17 novembre 1863.
"	5,100 "	5,100 "	11,749 75	— — le 8 janvier 1864.
"	5,925 71	5,925 71	23,025 15	
L'EXERCICE 1860.				
"	1,024 58	1,024 58	2,452 24	Transfert approuvé par la Cour des Comptes, le 17 novembre 1863.
L'EXERCICE 1861.				
20,720 55	48,574 55	69,295 10	28,164 02	Transfert approuvé par la Cour des Comptes, le 17 novembre 1863.
9,528 90	55,990 01	65,525 57	118,288 80	— — le 15 décembre 1863.
"	5,240 80	5,240 80	6,745 45	— — le 8 janvier 1864.
30,049 51	107,811 96	137,861 47	155,196 25	
L'EXERCICE 1862.				
130,506 70	198,814 24	329,410 94	107,906 29	Transfert approuvé par la Cour des Comptes, les 20 novembre 1863 et 8 janvier 1864.
"	61,548 25	61,548 25	15,596 75	Transfert approuvé par la Cour des Comptes, le 15 décembre 1863.
1,430 10	26,026 45	27,456 55	31,755 87	— — les 30 octobre et 27 novembre 1863.
87,147 "	5,299 90	92,446 90	"	— — le 6 novembre 1863.
"	16,755 65	16,755 65	"	— — le 8 décembre 1863.
219,175 80	308,442 47	527,616 27	155,058 89	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1863.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.				
	BUDGET primitif.	AUGMENTION	DIMINUTION.	SOMMES transférées des exercices 1859, 1860, 1861 et 1862.	RESTE.

BUDGETS DE					
Dette publique	40,553,113 60	1,167 "	"	"	40,554,280 60
Dotations. — Liste civile	2,751,522 75	"	"	"	2,751,522 75
— Dotation de l'héritier présomptif du Roi	500,000 "	"	"	"	500,000 "
— Dotation de S. A. R. le Comte de Flandre	150,000 "	"	"	"	150,000 "
— Sénat.	40,000 "	"	"	"	40,000 "
— Chambre des Représentants	502,050 "	6,994 87	"	"	509,044 87
— Cour des Comptes.	150,020 "	12,675 "	"	"	171,695 "
Département de la Justice.	13,653,379 "	1,241,650 25	"	"	14,875,029 25
— des Affaires Étrangères	2,087,787 "	145,275 20	"	"	5,151,060 20
— de l'Intérieur	10,544,073 37	535,061 52	"	"	10,679,754 89
— des Travaux publics	26,205,221 "	1,645,620 65	(¹) 1,075,000 "	"	26,865,841 65
— de la Guerre.	54,425,825 "	4,345,548 "	"	"	58,769,175 "
— des Finances.	13,460,250 "	501,754 10	"	"	15,761,064 10
Non-Valeurs et Remboursements	2,875,200 "	1,718 54	"	"	2,876,918 54
MONTANT DES BUDGETS.					155,704,064 65

(¹) Portés comme fonds spécial ensuite de la dépêche de la Cour des Comptes du 1^{er} juillet 1864, n° 185,487^{bis}.

RÉCAPITU	
Dépenses arriérées de l'exercice 1859	26,050 84
— — — 1860	5,476 82
— — — 1861	291,057 72
— — — 1862	680,675 16
Budgets de l'exercice 1863.	155,704,064 65
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	156,706,225 19

au 1^{er} septembre 1864, comprenant les transferts des exercices 1859 à 1862.

DÉPENSES AUTORISÉES par la Législature.			CRÉDITS	OBSERVATIONS.
EN 1863.	EN 1864.	TOTAL.	excédant LES DÉPENSES.	

L'EXERCICE 1863.

53,885,018 85	6,585,707 58	40,268,726 41	265,554 19	A. Voir les observations à la page 20.
2,751,522 75	"	2,751,522 75	"	
500,000 "	"	500,000 "	"	
150,000 "	"	150,000 "	"	B. Idem.
56,000 "	4,000 "	40,000 "	"	
406,148 25	46,527 22	452,675 45	146,569 42	
166,546 55	4,885 42	171,229 75	465 25	
11,568,295 15	2,054,885 15	13,425,176 28	1,451,852 97	C. Idem.
2,766,252 55	167,681 57	2,955,955 90	197,126 50	D. Idem.
9,167,445 52	1,104,255 65	10,271,676 95	408,057 94	E. Voir les observations à la page 21.
22,051,766 59	5,701,526 10	25,755,292 69	1,110,548 96	F. Idem.
54,556,558 69	2,567,254 94	56,925,575 65	1,845,590 57	G. Idem.
5,509,558 16	6,906,080 81	10,416,558 97	5,545,625 15	H. Voir les observations à la page 22.
510,252 12	1,248,615 41	1,558,847 55	1,518,070 81	I. Idem.
121,422,520 50	24,192,275 81	145,614,794 51	10,089,270 54	

LATION.

"	5,925 71	5,925 71	25,025 15
"	1,024 58	1,024 58	2,452 24
30,049 51	107,811 96	157,861 47	155,196 25
219,175 80	506,442 47	527,616 27	155,058 89
121,422,520 50	24,192,275 81	145,614,794 51	10,089,270 54
121,671,745 81	24,615,478 55	146,285,222 54	10,421,002 85

OBSERVATIONS.

A. Le Budget de la Dette publique a été fixé, par la loi du 8 août 1862, <i>Moniteur</i>	
du 12, n° 224, à	fr. 40,533,113 60
Par l'art. 4 de la loi du 30 mai 1862, <i>Moniteur</i> du 31, n° 151, l'art. 24 du Budget est augmenté de 1167 francs, somme destinée au paiement du pro-rata de la pension accordée à la dame veuve J.-B.-L. Pierre, née Fax, ci .	
	1,167 »
	Fr. 40,534,280 60
B. Par la loi du 21 décembre 1862, <i>Moniteur</i> du 24, n° 358, le Budget des Dota-	
tions a été fixé à	fr. 4,192,392 75
Par l'article unique de la loi du 12 mars 1863, <i>Moniteur</i> du 13, n° 74, ce Budget a été augmenté, savoir :	
Art. 5. Chambre des Représentants	fr. 6,994 87
» 6. Membres de la Cour des Comptes.	6,575 »
» 7. Personnel des bureaux de cette Cour	6,300 »
	19,669 87
	Fr. 4,212,062 62
C. Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 22 mai 1863, <i>Moniteur</i> des 23 et 26, n°s 143 et 146, à	
	fr. 13,633,379 »
1° Par l'art. 2 de la loi du 30 mai 1863, <i>Moniteur</i> du 4 juin, n° 153, le Budget est augmenté d'une somme de fr. 168,650 25 c ^s , destinée à la liquidation et au paiement des dépenses concernant les exercices clos de 1861 et années antérieures. Cette augmentation est répartie entre cinq paragraphes d'un chapitre XIII nouveau, ci	
	168,650 25
2° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 21 avril 1864, <i>Moniteur</i> du 23, n° 114, le Budget a été augmenté de 73,000 francs, répartis entre les art. 16, 19 et 29, ci	
	73,000 »
3° Par l'art. 1 ^{er} d'une autre loi de la même date, même <i>Moniteur</i> , il a été ouvert à ce Département un crédit supplémentaire de 1,000,000 de francs, à titre d'avance, et à ajouter à l'art. 58 du Budget. Ce crédit sera affecté à poursuivre, dans les prisons, le travail pour l'exportation, ci	
	1,000,000 »
	Fr. 14,875,029 25
D. Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé par la loi du 9 mars 1863, <i>Moniteur</i> du 12, n° 74, à	
	fr. 2,987,787 »
En vertu de l'art. 2 de la loi du Budget de l'exercice 1862, en date du 10 mai 1862, <i>Moniteur</i> du 13, n° 133, la somme disponible à la clôture de cet exercice, pour encouragement à la navigation à vapeur entre les ports belges et étrangers, a été transférée au Budget de l'exercice 1863 (art. 31), ci	
	143,275 20
	Fr. 3,131,060 20

E. Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 14 mars 1863, <i>Moniteur</i> du 16, n° 75, à		fr. 10,344,075 37
1° Par l'article unique de la loi du 20 mai 1863, <i>Moniteur</i> du 22, n° 142, un crédit extraordinaire de 100,000 francs est porté au Budget sous la rubrique : <i>Beaux-Arts</i> , chap. XIX, art. 128 ^{bis} . Ce crédit est destiné à faire face aux frais de l'organisation de l'exposition triennale des beaux-arts de 1865, ci		100,000 »
2° Par l'art. 2 de la loi du 1 ^{er} juin 1863, <i>Moniteur</i> du 4, n° 155, le Budget est augmenté de fr. 52,401 90 c ^s , à répartir entre les art. 34, 48 et 157, ci.		52,401 90
3° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 21 avril 1864, <i>Moniteur</i> du 22, n° 113, le Budget est augmenté de la somme de fr. 203,559 62 c ^s , répartie entre les art. 10, 28, 40, 52, 53, 108, 117, 124, 138, 159 et 140, ci		203,559 62
	Fr.	10,679,734 89
F. Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé, par la loi du 21 mai 1863, <i>Moniteur</i> du 27, n° 147, à		fr. 26,295,221 »
1° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 21 avril 1864, <i>Moniteur</i> du 28, n° 119, des dépenses sur exercices clos (1862 et antérieurs) pourront être imputées à charge du Budget de l'exercice 1863, jusqu'à concurrence de fr. 40,785 12 c ^s . Cette somme formera un chap. X, art. 89 à 96, ci		40,785 12
2° Par l'art. 2, des crédits supplémentaires, s'élevant à fr. 527,837 53 c ^s , sont alloués pour couvrir les insuffisances de certaines allocations. Cette somme est répartie entre les art. 3, 5, 6, 7, 13, 15, 27, 51, 33, 59, 41, 42, 55, 59, 64, 65 à 68, 74 et 88, ci		527,837 53
	Fr.	26,863,841 65
G. Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 12 mars 1863, <i>Moniteur</i> du 15, n° 74, à		fr. 34,425,825 »
Par la loi du 8 mai 1864, <i>Moniteur</i> des 10 et 11, n°s 150 et 151, il a été ouvert au Département de la Guerre un crédit extraordinaire de 15,561,170 francs, pour l'exécution de travaux se rapportant :		
1° A l'art. 20 du Budget de ce Département (<i>Matériel de l'Artillerie</i>), à concurrence de 14,461,170 francs.		
2° A la mise hors d'état de défense de quelques enceintes fortifiées (art 21 du même Budget) (<i>Matériel du Génie</i>), à concurrence de 1,100,000 francs.		
Aux termes de l'art. 2, ce crédit sera disponible pendant les exercices 1861, 1862, 1863, 1864 et 1865. Sa répartition entre ces divers exercices sera faite par arrêtés royaux. Il sera couvert au moyen des ressources ordinaires de l'État. Il a été imputé : 1° sur le Budget de l'exercice 1861, 885,000 francs pour le matériel de l'artillerie et fr. 257,146 44 c ^s pour le matériel du génie; 2° sur celui de l'exercice 1862, 3,115,000 francs pour le matériel de l'artillerie et fr. 2,251 40 c ^s pour celui du génie.		
1° Par arrêté royal du 27 avril 1863, n° 12,875, <i>Moniteur</i> du 2 mai, n° 122, le Ministre de la Guerre a été autorisé à prélever une somme de 1,200,000 francs pour le matériel de l'artillerie, ci		1,200,000 »
2° Par arrêté royal du 9 novembre 1863, n° 13,069, <i>Moniteur</i> du 13, n° 319, même autorisation, pour le même objet		2,500,000 »
	A REPORTER.	fr. 58,125,825 »

	REPORT. fr.	38,125,825 »
3° Par arrêté royal du 27 mai 1864, n° 13,272, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juin, n° 153, même autorisation pour le matériel du génie, de		42,548 »
4° Par arrêté royal du 4 juillet 1864, n° 13,298, <i>Moniteur</i> du 8, n° 190, même autorisation pour le matériel de l'artillerie, de		411,000 »
Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 9 août 1862, <i>Moniteur</i> du 12, n° 224, il est ouvert, au Département de la Guerre, un crédit de 338,910 francs, à couvrir au moyen de pareille somme provenant de la vente de fusils hors d'usage, et entrée dans les caisses de l'État. Ce crédit est à ajouter à l'art. 20 du Budget. Par l'art. 2, il sera disponible pendant les exercices 1862, 1863, 1864 et 1865. Sa répartition entre ces divers exercices se fera par arrêtés royaux. Il a été imputé sur l'exercice 1862 une somme de 113,000 francs;		
1° Par arrêté royal du 27 avril 1863, n° 12,874, <i>Moniteur</i> du 2 mai, n° 122, le Ministre de la Guerre a été autorisé à prélever pour l'exercice 1865		150,000 »
2° Par arrêté royal du 29 août 1863, n° 13,001, <i>Moniteur</i> du 8 septembre, n° 251, même autorisation pour		40,000 »
	Fr.	38,769,173 »

H. Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 20 décembre 1862, <i>Moniteur</i> du 23, n° 357, à		
		13,460,250 »
1° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 12 mars 1863, <i>Moniteur</i> du 15, n° 74, un crédit supplémentaire de fr. 1,734 10 c ^s est ouvert pour couvrir les dépenses des art. 55, 42 et 43 du Budget, ci		1,734 10
2° Par l'article unique de la loi du 26 mai 1863, <i>Moniteur</i> du 29, n° 149, il est ouvert, au Département des Finances, un crédit de 300,000 francs, pour pourvoir aux dépenses d'exécution de la révision des évaluations cadastrales. Ce crédit formera l'art. 44 du Budget, ci		300,000 »
	Fr.	13,761,964 10

I. Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé, par la loi du 8 août 1862, <i>Moniteur</i> du 12, n° 224, à fr.		
		2,875,200 »
Par l'art. 2 de la loi du 12 mars 1863, <i>Moniteur</i> du 15, n° 74, un crédit supplémentaire de fr. 1,718 54 a été ajouté à l'art. 11 du Budget, pour restitution des droits et amendes perçus sur la valeur des biens dépendant de la succession de Marie-Augustine-Josèphe Evrard, ci		1,718 54
	Fr.	2,876,918 54

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 1864,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1864.



ÉTAT de la situation du Budget général des

DESIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	13,886,290 "
Personnel	10,760,000 "
Patentes	4,070,000 "
Droit de débit des boissons alcooliques	1,250,000 "
— des tabacs	210,000 "
Redevances sur les mines	400,000 "
Douanes	13,515,000 "
Sel	3,400,000 "
Vins étrangers	2,100,000 "
Eau-de-vie étrangère	85,000 "
— indigène	6,035,000 "
Accises { Bières et vinaigres	8,580,900 "
Sucres	3,900,000 "
Glucoses et autres sucres non cristallisables	20,000 "
Timbres sur les permis de circulation	" "
Garantie . — Droits de marque des matières d'or et d'argent	250,000 "
Recettes di- { Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	200,000 "
verses . . { Recettes extraordinaires et accidentelles, etc.	25,000 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	14,000,000 "
Greffes	275,000 "
Hypothèques	2,500,000 "
Successions	9,050,000 "
Droits de mutation en ligne directe	1,600,000 "
Droits dus par les époux survivants	150,000 "
Timbres	3,650,000 "
Naturalisations	5,000 "
Amendes en matière d'impôts	150,000 "
— de condamnation en matières diverses	140,000 "
A REPORTER. fr.	
	107,226,290 "

recettes de l'exercice 1864, au 1^{er} septembre 1864.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués en 1864 (au 31 août).	RESTE A RECOURIR ou 1 ^{er} septembre 1864.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
18,886,290 "	10,918,784 15	7,967,505 87	"	"	
10,900,000 "	6,023,270 75	4,274,729 25	"	140,000 "	
4,070,000 "	2,204,476 11	1,775,523 89	"	"	
1,260,000 "	800,732 04	459,247 96	"	10,000 "	
210,000 "	136,005 60	75,096 40	"	"	
400,000 "	73,596 15	526,403 85	"	"	
13,000,000 "	8,488,354 56	4,511,645 44	515,000 "	"	
3,400,000 "	5,670,586 35	1,729,413 05	"	"	
2,100,000 "	1,324,082 55	775,917 67	"	"	
20,000 "	10,999 85	9,000 15	65,000 "	"	
7,200,000 "	4,857,929 69	2,542,070 31	"	1,145,000 "	
9,000,000 "	6,447,345 05	2,552,654 95	"	420,000 "	
3,900,000 "	1,997,402 22	1,902,597 78	"	"	
20,000 "	12,609 79	7,590 21	"	"	
"	"	"	"	"	
250,000 "	179,210 32	70,789 68	"	"	
200,000 "	47,925 97	152,074 05	"	"	
30,000 "	17,958 11	12,061 89	"	5,000 "	
14,700,000 "	10,585,012 96	4,116,987 04	"	700,000 "	
275,000 "	208,538 84	66,661 16	"	"	
2,650,000 "	1,915,902 97	734,097 03	"	150,000 "	
10,400,000 "	5,665,120 06	4,734,879 94	"	1,350,000 "	
1,650,000 "	1,153,014 19	496,985 81	"	50,000 "	
180,000 "	109,426 53	70,573 67	"	30,000 "	
3,900,000 "	2,621,177 27	1,278,822 73	"	250,000 "	
5,000 "	4,000 "	1,000 "	"	"	
200,000 "	129,123 25	70,876 75	"	50,000 "	
150,000 "	94,160 64	55,839 36	"	10,000 "	
110,936,290 "	70,567,452 55	40,568,837 47	580,000 "	4,290,000 "	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT.	107,226,290 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	2,850,000 »
Routes appartenant à l'État	1,550,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	3,160,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	225,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemins de fer	51,750,000 »
Télégraphes électriques	600,000 »
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	24,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales).	950,000 »
Forêts.	1,150,000 »
Dépendances des chemins de fer	100,000 »
Établissements et services régis par l'État.	525,000 »
Produits divers et accidentels y compris ceux des examens universitaires	850,000 »
Revenus des domaines.	275,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	150,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	900,000 »
— des actes des commissariats maritimes.	55,000 »
— des droits de chancellerie.	20,000 »
— des droits de pilotage.	600,000 »
— des droits de fanal.	125,000 »
— de la fabrication de monnaies de nickel	(a) »
— — — de cuivre	(a) »
Chemins de fer rhéan. — Dividendes.	232,500 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	350,000 »
A REPORTER.	155,447,790 »

recettes de l'exercice 1864, au 1^{er} septembre 1864.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués en 1864 (au 31 août).	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} septembre 1864.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
110,930,290 .	70,567,452 55	40,568,837 47	580,000 "	4,290,000 "	
2,800,000 .	1,789,180 59	1,010,819 41	50,000 "	"	
1,525,000 .	1,056,647 70	488,552 50	25,000 "	"	
5,585,476 77	2,254,084 55	1,128,492 22	"	225,476 77	
271,054 62	171,054 62	100,000 "	"	46,054 62	
52,858,110 88	21,858,110 88	11,000,000 "	"	1,108,110 88	
779,124 42	529,124 42	250,000 "	"	179,124 42	
24,000 "	12,180 12	11,819 88	"	"	
850,000 "	527,252 67	522,747 55	100,000 "	"	
1,000,000 .	445,061 85	554,938 15	150,000 "	"	
110,000 "	85,024 19	26,975 81	"	10,000 "	
100,000 "	71,615 21	28,386 79	225,000 "	"	
900,000 "	561,585 14	558,416 86	"	50,000 "	
500,000 "	225,166 11	76,835 89	"	25,000 "	
150,000 "	46,541 66	85,058 54	"	"	
750,500 "	515,874 46	216,425 54	160,700 "	"	
49,295 45	54,295 45	15,000 "	5,704 57	"	
4,557 "	1,910 "	2,427 "	15,665 "	"	
640,540 79	590,540 79	250,000 "	"	40,540 79	
117,517 92	87,517 92	50,000 "	7,482 08	"	
"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	
252,500 "	"	252,500 "	"	"	
550,000 "	"	350,000 "	"	"	
158,091,527 85	100,804,696 84	57,286,650 99	1,528,549 65	5,972,087 48	a) La loi du Budget des Voies et Moyens portait une évaluation de 2,400,000 francs, pour le produit de la fabrication de monnaies de nickel, et 100,000 francs, pour les monnaies de cuivre; on n'a pas cru devoir comprendre ces évaluations au présent tableau, attendu qu'il ne sera point fabriqué de ces monnaies dans le cours de l'exercice 1864.

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. REMBOURSEMENTS. CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES. Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions directes, etc. Frais de perception des centimes provinciaux et communaux. Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle. ENREGISTREMENT ET DOMAINES. Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables. Recouvrement d'avances faites par les divers Départements TRÉSOR PUBLIC. Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice, aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières. Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle. Recettes accidentelles Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées. Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances — sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances Recette du chef d'ordonnances prescrites (1859) TOTAUX. fr.	153,447,790 » » 145,000 » 20,000 » 15,000 » 525,000 » 770,000 » 25,000 » 100,000 » 80,000 » 25,000 » 9,000 » 1,000 » 20,000 » 155,182,790 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX. Prix des ventes de biens domaniaux. (Loi du 5 février 1845.) Produit partiel de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. 100, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, pour couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales imputables sur cet emprunt. lesquelles sont rattachées au présent exercice, savoir : Loi du 8 septembre 1859 Loi du 2 juin 1861 Part contributive de la ville d'Anvers dans les travaux d'agrandissement de cette ville et la continuation des travaux de défense (art. 2 de la loi du 8 septembre 1859), premier terme Quotes-parts à payer par les puissances maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865 RECETTE A L'EXERCICE 1864 : 1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1863, sur l'exercice 1865, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de la loi sur la comptabilité de l'État 2° De la partie des fonds dont il s'agit afférente à la somme demeurée sans emploi sur le crédit alloué par la loi du 20 décembre 1851, pour la construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État	100,000 » (1) 4,704,601 46 (2) 5,530,087 75 5,000,000 » 7,502,780 42 688,849 27 » 60
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS.	21,376,328 48 155,182,790 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	176,559,118 48.

recettes de l'exercice 1864, au 1^{er} septembre 1864.

RECETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS effectués en 1864 (au 31 août).	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} septembre 1864.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations	
158,091,527 85	100,804,696 84	57,286,830 99	1,528,549 65	5,972,087 48	
20 "	20 "	"	"	20 "	
160,000 "	95,411 18	64,588 82	"	15,000 "	
20,000 "	"	20,000 "	"	"	
30,000 "	29,524 25	475 75	"	15,000 "	
525,000 "	593,209 91	131,790 09	"	"	
770,000 "	455,895 94	316,104 06	"	"	
25,000 "	19,167 71	5,832 29	"	"	
100,000 "	59,474 17	40,525 85	"	"	
81,556 15	24,551 41	56,984 74	"	1,556 15	
28,508 "	3,100 "	25,208 "	"	3,508 "	
9,000 "	"	9,000 "	"	"	
600 "	"	600 "	400 "	"	
71,411 46	71,411 46	"	"	51,411 46	
159,912,005 44	101,954,262 87	57,957,740 57	1,528,949 65	6,058,165 09	
25,000 "	416 60	24,585 40	75,000 "	"	
4,704,601 46	4,704,601 46	"	"	"	(1) Voir les observations, page 50.
5,580,087 73	5,580,087 75	"	"	"	
5,000,000 "	"	5,000,000 "	"	"	
7,502,789 42	(2) 7,502,789 42	"	"	"	(2) Idem idem.
688,849 27	688,849 27	"	"	"	
" 60	" 60	"	"	"	
21,301,528 48	16,276,745 08	5,024,583 40	75,000 "	"	
159,912,005 44	101,954,262 87	57,957,740 57	1,528,949 65	6,058,165 09	
181,213,531 92	118,251,007 95	62,982,523 97	1,405,949 65	6,058,165 09	
			4,051,213 44		

OBSERVATIONS.

(¹) L'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. %, contracté en vertu de la loi du 8 septembre 1859, a été affecté, pour une somme de 37,800,000 francs, à couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales qui font l'objet de l'article 1^{er} de cette loi, et pour une somme de 7,200,000 francs aux dépenses de même nature, autorisées par la loi du 2 juin 1861.

Sur la somme de fr. 37,800,000

Il a été dépensé et rattaché :

A l'exercice 1859	fr. 470,686 33
— 1860	13,462,725 69
— 1861	14,902,147 84
— 1862	2,016,630 34
— 1863	2,243,188 34

ENSEMBLE. 33,095,398 54

Et il restait disponible, au 1^{er} janvier 1864, la somme de. fr. 4,704,601 46

qui est provisoirement rattachée à ce dernier exercice.

Sur la somme de fr. 7,200,000 »

Il a été dépensé et rattaché :

A l'exercice 1861	fr. 220,515 70
— 1862	1,224,822 36
— 1863	2,374,574 21

3,819,912 27

Et il restait disponible, au 1^{er} janvier 1864, la somme de. fr. 3,380,087 73

qui est provisoirement rattachée à ce dernier exercice.

Toutefois, il est à remarquer que, sur les crédits ouverts par ladite loi du 2 juin 1861, et qui s'élèvent à fr. 8,373,000 »

il y a lieu de déduire une somme de 1,996,527 13

qui demeurera sans emploi sur le crédit de 2,000,000 de francs, alloué pour la construction d'un chemin de fer d'Aerschot à Diest, de sorte que les dépenses à couvrir par le restant du produit de l'emprunt du 8 septembre 1859, ne seront que de 6,378,472 87

Et ce restant, comme on vient de l'indiquer, étant de 7,200,000 »

il y aura, par conséquent, à porter en recette au profit du Trésor ou être appliquée à d'autres dépenses, la somme disponible de fr. 821,527 13

(²) Les sommes payées par les puissances, en 1864, sont celles qui suivent :

Autriche, 1 ^{re} moitié de sa quote-part	274,680 »
France, 1 ^{re} annuité	308,544 »
Grande-Bretagne, 1 ^{re} moitié	4,391,160 »
Hambourg, solde de sa quote-part	334,546 67
Hanovre, —	828,018 75
Italie, 1 ^{re} annuité	48,720 »
Oldenbourg, 1 ^{re} annuité	21,200 »
Pérou, sa quote-part entière	4,320 »
Portugal —	23,280 »
Prusse, 2 ^{me} moitié	835,320 »
Russie, sa quote-part entière	428,400 »
Turquie, —	4,800 »

TOTAL. fr. 7,502,789 42

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1864,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1864.

ÉTAT de la situation du Budget général des

MINISTÈRE ET SERVICES.	CRÉDITS LÉGISLATIFS.			
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	RESTE.
Dette publique.	40,660,200 67	"	"	40,660,200 67
Dotations. — Liste civile	2,751,522 75	"	"	2,751,522 75
— de l'héritier présomptif du Trône	500,000 "	"	"	500,000 "
— de S. A. R. le comte de Flandre	150,000 "	"	"	150,000 "
— Sénat	50,000 "	"	"	50,000 "
— Chambre des Représentants	602,287 25	"	"	602,287 25
— Cour des Comptes	184,570 "	"	"	184,570 "
Département de la Justice	14,747,568 "	30,000 "	"	14,777,568 "
— des Affaires Étrangères.	3,237,622 50	"	"	3,237,622 50
— de l'Intérieur	11,547,994 26	"	"	11,547,994 26
— des Travaux publics	27,900,645 "	"	"	27,900,645 "
— de la Guerre	54,952,100 "	2,855,910 "	"	57,808,010 "
— des Finances.	15,825,900 "	656,152 50	"	16,482,052 50
Non-Valeurs et Remboursements	975,200 "	"	"	975,200 "
	151,885,210 43	3,502,042 50	"	155,387,252 93

dépenses de l'exercice 1864, au 1^{er} septembre 1864.

SOMMES inscrites et dont le payement a été autorisé PAR LA TRÉSORERIE.	RESTANTS disponibles SUR LES CRÉDITS au 1 ^{er} septembre 1864.	OBSERVATIONS.
20,994,171 51	19,666,029 16	Fixé par la loi du 30 janvier 1864, <i>Moniteur</i> du 4 février, n° 35.
1,854,215 12	917,107 05	Par la loi du 30 janvier 1864, même <i>Moniteur</i> , le Budget des Dotations a été fixé à 4,237,980 francs.
355,353 28	166,666 72	
100,000 »	50,000 »	
20,000 »	50,000 »	
379,405 49	222,885 76	
117,824 12	66,545 88	
6,775,252 57	8,002,355 45	A. (Voir d'autre part.)
2,074,356 45	1,165,286 05	Fixé par la loi du 14 juillet 1864, <i>Moniteur</i> du 20, n° 204.
5,551,619 01	5,996,375 25	— du 15 — <i>Moniteur</i> du 17, n° 199.
14,199,824 88	13,700,820 12	— du 15 sept. 1864, <i>Moniteur</i> du 18, n° 262
23,282,158 68	14,505,851 32	B. (Voir d'autre part.)
780,815 53	13,679,216 97	C. Id.
824 61	974,375 59	Fixé par la loi du 4 janvier 1864, <i>Moniteur</i> du 6, n° 6.
76,245,750 25	79,141,495 68	

OBSERVATIONS.

A. Le Budget du Département de la Justice a été fixé par la loi du 16 juillet 1864,	
<i>Moniteur</i> du 21, n° 203, à	fr. 14,747,568 .
Par l'art. 2 de la loi du 21 avril 1864, <i>Moniteur</i> du 23, n° 114, ce Budget a été augmenté d'une somme de 30,000 francs, destinée à la liquidation et au paiement des dépenses concernant les exercices clos de 1862 et années antérieures. Cette augmentation formera un chap. XIII nouveau, art. 62, 63 et 64, ci	
	30,000 .
	Fr. 14,777,568 .
B. Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 3 février 1864, <i>Moniteur</i> du 5, n° 36, à	
	fr. 34,952,100 .
a. Par l'art. 1^{er} de la loi du 9 août 1862, <i>Moniteur</i> du 12, n° 224, il est ouvert, au Département de la Guerre, un crédit de 338,910 francs, à couvrir au moyen de pareille somme provenant de la vente de fusils hors d'usage, et entrée dans les caisses de l'État. Ce crédit est à ajouter à l'art. 20 du Budget. Par l'art. 2, il sera disponible pendant les exercices 1862, 1863, 1864 et 1865. La répartition entre ces divers exercices se fera par arrêtés royaux. Il a été imputé sur les exercices 1862 et 1863, une somme de 303,000 francs.	
Par arrêté royal du 15 mars 1864, n° 13,205, <i>Moniteur</i> du 23, n° 83, le Ministre de la Guerre a été autorisé à prélever, pour l'exercice 1864, le restant disponible de	
	33,910 .
b. Par la loi du 8 mai 1861, <i>Moniteur</i> des 10 et 11, n°s 130 et 131, il a été ouvert, au Département de la Guerre, un crédit extraordinaire de 15,561,170 francs, pour l'exécution de travaux se rapportant: 1° à l'art. 20 du Budget (<i>Matériel de l'Artillerie</i>), à concurrence de 14,461,170 francs; 2° à la mise hors d'état de défense de quelques enceintes fortifiées (art. 21 du même Budget : <i>Matériel du Génie</i>), à concurrence de 1,100,000 francs. Aux termes de l'art. 2, ce crédit sera disponible pendant les exercices 1861, 1862, 1863, 1864 et 1865. La répartition entre ces divers exercices sera faite par arrêtés royaux. Il sera couvert au moyen des ressources de l'État. Il a été imputé: 1° sur le Budget de l'exercice 1861, 885,000 francs, pour le matériel de l'artillerie et fr. 237,146 44 c^s pour le matériel du génie; 2° sur celui de l'exercice 1862, 3,115,000 francs, pour le matériel de l'artillerie et fr. 2,251 40 c^s pour le matériel du génie; 3° sur celui de 1863, 4,111,000 francs pour le matériel de l'artillerie. Ensemble 8,109,000 francs sur le crédit de 14,461,170 francs, et fr. 301,745 84 c^s sur celui de 1,100,000 francs.	
Par arrêté royal du 1 ^{er} avril 1864, n° 13,219, <i>Moniteur</i> du 5, n° 96, le Ministre de la Guerre a été autorisé à prélever, pour l'exercice 1864, sur le crédit de 14,461,170 francs, matériel de l'artillerie, une somme de . . .	
	1,000,000 .
Par arrêté royal du 13 juillet 1864, n° 13,306, <i>Moniteur</i> du 17, n° 199, même autorisation sur le même crédit, de	
	1,000,000 .
Partie du même crédit qui sera rattachée au présent exercice, en vertu de l'arrêté royal du 13 septembre 1864, n° 13,363, <i>Moniteur</i> du 21, n° 265.	
	700,000 .
A REPORTER.	fr. 37,688,010 .

REPORT. . . . fr. 37,688,010 .

c. *Pour mémoire.* — Par l'article 1^{er} de la loi du 21 avril 1864, *Moniteur* du 24, n° 115, il est ouvert au Département de la Guerre un crédit de 449,430 francs, à couvrir au moyen de pareille somme provenant de la vente de fusils hors d'usage, et entrée dans les caisses de l'État. Cette somme à ajouter à l'article 20 du Budget. Par l'article 2, ce crédit sera disponible pendant les années 1864, 1865, 1866 et 1867, et la répartition entre ces divers exercices, se fera par arrêtés royaux.

Partie de ce crédit, qui sera rattachée au présent exercice, en vertu de l'arrêté royal du 13 septembre 1864, n° 13,364, <i>Moniteur</i> du 21, n° 265 . . .	100,000 »
Fr.	37,788,010 »

C. Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 30 janvier 1864, *Moniteur* du 4 février, n° 35, à. . . . fr. 13,823,900 .

1^o Par l'article unique de la loi du 12 avril 1864, *Moniteur* du 15, n° 106, un crédit de 600,000 francs est ouvert au Département des Finances, pour pourvoir aux dépenses d'exécution de la révision des évaluations cadastrales; ce crédit formera l'art. 42 du Budget, ci. . . . 600,000 »

2^o Par l'art. 1^{er} de la loi du 16 juillet 1864, *Moniteur* du 20, n° 202, des crédits supplémentaires sont alloués et rattachés à divers articles du Budget de l'exercice 1864, jusqu'à concurrence de 36,132 50

Fr.	14,460,032 50

(36)

ÉTAT

DES

CRÉDITS ALLOUÉS POUR DES TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE.

(SERVICES SPÉCIAUX.)

Situation au 1^{er} septembre 1864.

ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES OU PORTIONS DE CRÉDITS rattachées aux Budgets des exercices			
		1861 ET ANNÉES antérieures.	1862.	1863.	1864.
Département des Travaux publics.					
<i>Canal de Selzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme.</i>					
Loi du 4 juin 1850.	150,000 "	121,442 25	"	"	8,557 75
Loi du 20 décembre 1851 :					
1° Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	4,500,000 "	4,500,000 "	"	"	"
2° Communication du bassin houiller de Chokier avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et					
Amélioration de l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège	8,000,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	30 98				
	7,999,969 02	7,999,969 02	"	"	"
3° Amélioration de l'écoulement des eaux de l'Escaut.	1,500,000 "	551,193 27	76,801 91	203,133 55	688,849 27
4° — de l'écoulement des eaux de la Sambre.	650,000 "	502,922 91	87,077 09	"	"
5° Chemin de fer et extension du matériel d'exploitation	1,500,000 "				
Excédant de crédit sans emploi à annuler.	60 "				
	1,499,999 40	1,480,611 41	16,223 31	3,164 68	"
6° Subsidés aux provinces, pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes.	600,000 "				
Réduction opérée en exécution de l'article 6 de la loi du 8 mars 1858, <i>Motif</i> n° 70	300,000 "				
	500,000 "	291,352 41	"	8,647 59	"
Loi du 12 mars 1856 :					
Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée	214,000 "	207,080 64	72 40	"	6,837 96
<i>Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes.</i>					
Loi du 31 décembre 1856.	100,000 "	77,627 36	14,150 85	8,221 79	"
A REPORTER.	16,895,968 42	15,772,210 27	194,323 56	223,187 61	704,244 98

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES OU PORTIONS DE CRÉDITS rattachées aux Budgets des exercices			
		1861 ET ANNÉES antérieures.	1862.	1863.	1864.
REPORT.	16,895,968 42	15,772,210 27	104,525 56	225,187 61	704,244 98
Département des Travaux publics. (Suite.) —					
<i>Payements de créances relatives à la construction du chemin de fer de l'État.</i>					
Loi 19 décembre 1857.	253,000 »	258,886 72	1,206 80	131 27	14,755 21
Loi du 5 mars 1858 :					
1° Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht.	8,571 56	8,571 56	»	»	»
2° Amélioration de la Dendre	65,148 59	60,447 84	664 15	»	2,056 42
Loi du 5 mars 1858 :					
1° Amélioration des ports et côtes	700,000 »	700,000 »	»	»	»
2° Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie na- vigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende	700,000 »	170,865 48	529,154 52	»	»
<i>Amélioration, au double point de vue de la navi- gation et de l'écoulement des eaux, du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plas- schendaele et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France.</i>					
Loi du 8 mars 1858	500,000 »	496,570 16	3,429 84	»	»
Loi du 1 ^{er} juillet 1858 :					
1° Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonc- tion de la Meuse à l'Escaut.	110,000 »	110,000 »	»	»	»
2° Élargissement et approfondissement de la pre- mière section des canaux de la Campine, et élargissement de la tête d'écluse de Bochoit . .	50,000 »	58,516 44	»	»	11,485 56
<i>Extension des lignes télégraphiques.</i>					
Loi du 27 mai 1859	226,000 »	218,165 96	7,836 04	»	»
Département de l'Intérieur. —					
<i>Construction et ameublement de maisons d'école.</i>					
Loi du 31 mai 1859	1,000,000 »	737,125 47	182,289 90	60,586 63	»
Département de la Justice. —					
<i>Continuation des travaux de l'église de Laeken.</i>					
Loi du 5 juin 1859.	400,000 »	125,018 65	72,788 86	»	202,192 49
A REPORTER.	20,906,488 57	18,636,174 33	991,675 65	285,925 51	954,712 66

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES OU PORTIONS DE CRÉDITS rattachées aux Budgets des exercices			
		1861 ET ANNÉES antérieures	1862.	1863.	1864.
REPORT.	20,906,488 37	18,696,174 55	901,675 65	283,925 51	934,712 60
Loi du 8 septembre 1859 et arrêtés royaux du 26 décembre 1861, n° 1; et du 5 novembre 1862, n° 5 :					
Département de la Guerre.					
—					
§ 1. Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er} de la loi.) fr. 20,000,000					
Idem sur les ressources ordinaires. (Art. 4.) 18,925,000	48,925,000	18,995,622 55	14,845,854 45	8,595,180 81	6,492,542 41
Part contributive de la ville d'Anvers, aux termes de l'article 2 de la loi 10,000,000					
Département des Travaux publics.					
—					
§ 2. Achèvement du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst.					
Partie imputable sur l'emprunt (Art. 1 ^{er}) 900,000					
Idem sur les ressources ordinaires. (Art. 4.) 525,000	1,425,000	878,431 45	546,568 55	"	"
§ 3. Approfondissement du canal de Gand à Bruges.					
Partie imputable sur l'emprunt (Art. 1 ^{er}) 1,540,000					
Idem sur les ressources ordinaires. (Art. 4.) 765,000	2,105,000	67 25	40,841 21	416,324 95	1,647,766 50
§ 4. Élargissement de la deuxième section du canal de la Campine.					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 1,400,000					
Idem sur les ressources ordinaires. (Art. 4.) 900,000	2,500,000	1,038,106 55	1,261,895 67	"	"
§ 5. Amélioration du port d'Ostende.					
Partie imputable sur l'emprunt (Art. 1 ^{er}) 650,000					
Idem sur les ressources ordinaires (Art. 4.) 595,000	1,245,000	266,451 67	568,805 59	142,569 55	267,375 19
§ 6. Travaux de canalisation de la Lys. (Art. 1 ^{er}).	500,000	250,255 87	24,744 75	240 "	24,759 40
§ 7. Approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France.					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 1,000,000					
Idem sur les ressources ordinaires (Art. 4.) 600,000	1,600,000	494,998 77	545,126 01	360,805 50	394,981 72
A REPORTER.	78,806,488 37	40,620,108 24	18,621,500 84	9,802,954 32	9,761,935 97

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES OU PORTIONS DE CRÉDITS rattachées aux Budgets des exercices			
		1861 ET ANNÉES antérieures.	1862.	1863.	1864.
REPORT.	78,806,488 57	40,620,108 24	18,621,509 84	9,802,954 52	9,761,955 97
Département des Travaux publics. (Suite.) —					
§ 8. Amélioration du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France.					
Partie imputable sur l'emprunt (Art. 1 ^{er}) 990,000	1,450,000 "	2,895 30	108,753 71	75,472 81	1,264,880 18
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.) 550,000					
§ 9. Amélioration du régime des eaux de la Dendre.					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 1,500,000	2,500,000 "	1,200 "	5,810 75	596,151 75	2,098,857 52
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.) 1,000,000					
§ 10. Travaux à exécuter à l'Escant supérieur, dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage.					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 550,000	900,000 "	994 50	"	"	899,005 50
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.) 350,000					
§ 11. Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avroy et le canal de Liège à Maestricht. (Art. 1 ^{er})	210,000 "	"	"	150,000 "	60,000 "
§ 12. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concedés :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 500,000	1,000,000 "	414,556 41	570,426 01	150,275 27	64,764 51
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.) 500,000					
§ 15. Parachèvement du Voie. 1,000,000 chemin de fer de l'État. Doubles voies. 450,000 Stations et dép. 5,400,000	12,215,000 "	5,819,271 08	5,788,288 55	1,971,902 80	655,557 77
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 4,850,000	1,250,000 "	248,127 54	561,106 66	516,955 70	525,852 50
Idem sur les ressources ordinaires. (Art. 4.) 7,565,000					
§ 14. Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics.					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 700,000	1,250,000 "	248,127 54	561,106 66	516,955 70	525,852 50
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.) 550,000					
A REPORTER.	98,551,488 57	47,107,150 87	25,255,895 50	12,861,668 65	15,108,795 55

*Suite de l'ETAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS	MONTANT DES DEPENSES OU PORTIONS DE CRÉDITS rattachées aux Budgets des exercices			
		1861 ET ANNEES antérieures	1862	1863	1864.
REPORT.	98,331,488 57	17,107,150 87	23,235,895 50	12,861,668 65	15,108,793 55
Departement de la Justice —					
§ 15 Part de l'Etat dans les frais de construction d'un nouveau Palais de justice à Bruxelles Partie imputable sur l'emprunt (Art 1 ^{er}) 1,200,000 Idem sur les ressources ordi- naires. (Art 4) 800,000	2,000,000 "	7,474 58	.	466,467 10	1,526,058 52
Departement de l'Interieur —					
§ 16 Agrandissement du Palais royal à Bruxelles. Partie imputable sur l'emprunt (Art 1 ^{er}) 675,000 Idem sur les ressources ordi- naires (Art 4) 1,100,000	1,775,000 "	557 50	191,578 65	402,782 62	1,180,081 25
§ 17 Travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liege. (Art 1 ^{er})	500,000 "	116,681 10	102,548 27	45,090 40	57,880 25
§ 18 Travaux d'appropriation du Palais Ducal, pour les expositions générales des beaux-arts, le musée moderne, les solennités publiques (Art 1 ^{er}) 525,000 Excédant de crédit sans emploi, à annuler 4 54	524,995 46	296,159 71	27,102 66	1,755 09	"
§ 19 Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygienique (Art 1 ^{er})	500,000 "	5 750 65	40,657 60	40,284 40	415,327 55
Departement des Travaux publics —					
<i>Acquisition et appropriation d'immeubles, destinés notamment aux bureaux de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises à Liege</i>					
Loi du 6 juillet 1860	152,000 "	112,094 82	56,809 42	5,095 76	"
Loi du 6 juillet 1860					
1 ^o Prolongement du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	550,000 "	200,604 96	118,586 24	50,808 80	.
2 ^o Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	10,000 "	8,288 68	87 50	105 58	4,520 44
A REPORTER	105,745,485 85	47,852,722 87	23,771,065 64	13,850,054 20	18,260,661 12

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES OU PORTIONS DE CRÉDITS rattachées aux Budgets des exercices			
		1861 ET ANNÉES antérieures.	1862.	1863.	1864.
REPORT.	105,745,485 85	47,832,722 87	23,771,065 64	15,850,054 20	18,269,661 12
Département des Travaux publics. (Suite.)					
<i>Établissement d'un pont définitif sur la Sambre à Oignies.</i>					
Loi du 6 juillet 1860	105,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler	8,508 75				
	96,691 25	96,691 25	5,089 67	95,601 58	"
<i>Extension du matériel des chemins de fer de l'État.</i>					
Loi du 18 juillet 1860	1,000,000 "	965,058 55	56,961 45	"	"
Département de la Justice.					
<i>Continuation de la construction de l'église monu- mentale de Laeken.</i>					
Loi du 9 janvier 1861	50,000 "	"	"	"	50,000 "
Département de l'Intérieur.					
Loi du 2 juin 1861 :					
§ 1. Acquisitions d'œuvres d'art anciennes	250,000 "	116,566 80	40,557 "	55,829 11	59,467 09
§ 2. Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture	25,000 "	"	"	"	25,000 "
§ 3. Acquisitions pour les collections de paléontolo- gie, etc., du Musée royal d'histoire naturelle.	25,000 "	14,857 75	5,029 50	5,152 97	"
§ 4. Achat de la bibliothèque scientifique de feu M. le professeur Müller	40,000 "	"	"	55,082 21	6,917 79
§ 5. Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'ar- tillerie	50,000 "	10,800 "	19,684 54	2,452 95	17,082 71
§ 6. Agrandissement et restauration du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie	250,000 "	"	"	2,500 "	247,500 "
A REPORTER.	105,550,175 08	48,960,855 62	25,966,679 51	15,947,011 44	18,635,628 71

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES OU PORTIONS DE CRÉDITS rattachées aux Budgets des exercices			
		1861 ET ANNÉES antérieures.	1862.	1863.	1864.
REPORT.	103,530,175 08	48,960,835 62	23,966,679 51	15,947,011 44	18,655,028 71
Département des Travaux publics.					
—					
Loi du 2 juin 1861 :					
§ 1. Construction d'une section de che- min de fer d'Aerschot à Diest. . . 2,000,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler. 1,096,527 13					
3,472 87	3,472 87	1,100 "	2,265 50	107 37	"
§ 2. Établissement d'un port de refuge et construc- tion d'écluses à Blankenberghe.	1,500,000 "	600 "	1,661 94	573,095 17	1,124,644 80
§ 3. Travaux d'amélioration du port de Nieuport . .	200,000 "	"	85,649 75	58,665 24	55,685 01
§ 4. Canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre, à Namur, jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier . .	1,600,000 "	2,654 58	306,665 31	1,140,305 49	150,596 62
§ 5. Travaux destinés à relier les charbonnages et établissements industriels à l'aval de Liège, avec le canal de Liège à Maestricht	1,400,000 "	"	598,590 81	801,409 19	"
§ 6. Construction du canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor.	1,000,000 "	1,000 "	552 21	995 75	997,472 04
§ 7. Exécution, par la ville de Liège, des travaux incombant au Gouvernement, à charge, par la ville, d'exécuter ces travaux en même temps que ceux projetés par elle pour l'établisse- ment d'un quai avec port et abordage, dans la traverse de cette ville	225,000 "	"	"	"	225,000 "
Département de l'Intérieur.					
—					
§ 8. Acquisition de terrains et dépenses de construc- tion d'un établissement pour le tir national, subsidés pour l'établissement d'autres tirs. .	300,000 "	213,681 12	80,956 84	100 "	5,262 04
§ 9. Subsidés destinés à favoriser les travaux qui intéressent l'hygiène publique	150,000 "	1,500 "	148,500 "	"	"
Département des Travaux publics.					
—					
Loi du 12 juin 1861 :					
Dépenses arriérées relatives à l'établissement du canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht	1,510 32	"	1,510 32	"	"
A REPORTER.	111,910,158 27	40,181,371 32	25,103,011 90	16,321,685 65	21,214,089 51

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS	MONTANT DES DÉPENSES OU PORTIONS DE CRÉDITS rattachées aux Budgets des exercices			
		1861 ET ANNÉES antérieures	1862	1863.	1864
REPORT	111,910,158 27	49,181,571 52	25,193,011 99	10,521,685 65	21,214,089 51
Departement des Travaux publics (Suite)					
Loi du 10 mai 1862					
Extension et amélioration du matériel d'exploitation des chemins de fer de l'État et remplacement des ponts provisoires établis sur la Sambre	5,890,000 "	"	1,887,615 90	2,765,881 52	1,247,504 78
Loi du 6 août 1862					
Reconstruction partielle du mur de quai s'étendant sur la rive gauche de l'Ourthe, depuis le pont de Longdoz jusqu'au pont d'Amersœur à Liège et consolidation de la partie à conserver de ce mur de quai	250,000 "		76,559 65	114,497 41	59,162 94
Loi du 6 août 1862					
Extension des lignes et des appareils télégraphiques	525,000 "	"	29,146 92	205,266 55	90,586 55
Departement de l'Interieur					
Loi du 8 août 1862					
Amélioration et complément de l'armement de la garde civique	160,040 "	"	"	60,156 95	99,885 05
Departement de la Guerre					
Loi du 9 août 1862					
Remboursement à la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, d'avances faites depuis 1850 jusqu'au 31 décembre 1852, pour le paiement des pensions accordées par le gouvernement des Pays Bas aux veuves et orphelins des officiers belges décédés à l'armée des Indes	180,766 15	"	180,766 15	"	"
Departement de l'Interieur					
Loi du 14 août 1862					
Complément de l'établissement du tir national et frais d'expériences du tir pour le choix d'un type d'arme de guerre	99,779 51				
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler	61 22	90,718 20	"	57,198 15	42,520 16
A REPORTER	118,804,682 71	49,181,571 52	27,424,076 74	19,508,008 02	22,691,226 65

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES OU PORTIONS DE CRÉDITS rattachées au Budget des exercices			
		1861 ET ANNÉES antérieures	1862.	1863.	1864.
REPORT.	118,804,682 71	49,181,571 52	27,424,076 74	10,508,008 02	22,691,226 65
Département des Travaux publics.					
Loi du 27 août 1862 :					
Créance relative à la construction du canal de Hasselt au canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	15,015 78	"	15,015 78	"	"
Créances arriérées se rapportant à la construction du chemin de fer de l'État, et qui ont été reconnues fondées par jugement 70,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler 605 55					
69,554 65	69,554 65	"	69,554 65	"	"
Loi du 14 août 1862 (Art 1 ^{er}) :					
1 ^{re} Construction d'un chemin de fer direct de Bru- xelles à Louvain, par Cortenberg.	5,000,000 "	"	567 50	1,156,722 51	1,842,910 19
2 ^e Achèvement du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst, y compris la transformation du barrage de Deynze en écluse à sas.	400,000 "	"	164,418 50	255,570 90	10 80
5 ^e Élargissement de la 2 ^e section et achèvement de la 1 ^{re} section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	510,000 "	"	78,598 54	515,212 51	118,189 15
4 ^e Amélioration du port de Nieupoort	500,000 "	"	"	"	500,000 "
5 ^e Canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre à Namur, jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier	1,400,000 "	"	"	"	1,400,000 "
6 ^e Complément des travaux destinés à relier les char- bonnages et établissements industriels à l'aval de Liège avec le canal de Liège à Maestricht. . .	600,000 "	"	"	515,208 47	286,791 55
7 ^e Construction du canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor	1,000,000 "	"	"	1,591 55	998,608 45
8 ^e Etablissement d'une branche de raccordement entre le canal de Bruges à Gand et le bassin de commerce dans la dernière de ces deux villes . .	500,000 "	"	"	572,515 82	127,684 18
9 ^e Canalisation de la Mandel, depuis la Lys jusqu'à Roulers.	1,000,000 "	"	1,250 "	99,275 65	899,476 57
10 ^e Achèvement des stations et de leurs dépendances et prolongement du quai du Rhin, à Amers. . .	5,000,000 "	"	"	450,465 46	2,569,556 54
REPORTER.	150,597,051 14	49,181,571 52	27,751,050 51	22,450,166 67	51,254,455 84

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES OU PORTIONS DE CRÉDITS rattachées aux Budgets des exercices			
		1861 ET ANNÉES antérieures.	1862.	1863.	1864.
REPORT.	150,597,051 14	49,181,571 52	27,751,059 51	22,450,166 67	51,254,455 84
Département des Travaux publics. (Suite.) —					
Loi du 14 août 1862 (Art. 2) :					
Subside pour la souscription d'actions de la Société concessionnaire d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée.	2,800,000 "	"	"	"	2,800,000 "
Loi du 26 décembre 1862 :					
Exécution de travaux publics d'utilité communale dans les localités atteintes par la crise de l'industrie cotonnière.	500,000 "	"	"	588,447 "	111,555 "
Département de l'Intérieur. —					
Loi du 14 mars 1865 :					
Construction et ameublement de maisons d'écoles	1,000,000 "	"	"	966,010 19	55,989 81
Département des Travaux publics. —					
Loi du 1 ^{er} juin 1865 :					
1 ^o Continuation des travaux d'amélioration du régime de la Dendre	2,000,000 "	"	"	"	2,000,000 "
2 ^o Continuation de la canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre, à Namur, jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier.	1,400,000 "	"	"	2,000 "	1,598,000 "
3 ^o Exécution de travaux de défense des ouvrages du port d'Ostende et de ses abords, et de la côte, contre l'action de la mer	550,000 "	"	"	55,405 44	494,596 56
4 ^o Exécution de divers travaux d'amélioration et d'ornementation à la salle des séances du Sénat	120,000 "	"	"	51,050 "	88,950 "
Département des Finances. —					
Loi du 15 juin 1865 :					
Prix de rachat du péage de l'Escaut, intérêts et frais y relatifs	58,400,000 "				
Partie à rattacher aux exercices 1865 et 1866.	17,068,981 75				
21,551,018 25	21,551,018 25	"	"	12,092,867 72	9,258,150 53
A REPORTER.	160,298,040 39	49,181,571 52	27,751,059 51	55,965,945 02	47,599,675 74

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES OU PORTIONS DE CRÉDITS rattachées aux Budgets des exercices			
		1861 ET ANNÉES antérieures.	1862.	1863.	1864.
REPORT.	160,298,049 30	49,181,371 52	27,751,059 31	55,965,945 02	47,599,675 74
Département des Affaires Étrangères. —					
Loi du 21 avril 1864 :					
Achat, location et réparation de bateaux à vapeur pour le service entre Ostende et Douvres	718,457 30	»	»	»	718,457 30
Département des Travaux publics. —					
Loi du 21 avril 1864 :					
ART. 3. Chemin de fer. Renouvellement extraordi- naire du matériel de transport	1,075,000 »	»	»	»	1,075,000 »
ART. 4. Travaux d'amélioration et d'ornementation à la salle des séances du Sénat	17,000 »	»	»	»	17,000 »
Loi du 21 avril 1864 :					
Extension des lignes et appareils télégraphiques . .	100,000 »	»	»	»	100,000 »
Département de l'Intérieur. —					
Loi du 15 juillet 1864 :					
Frais de construction et d'ameublement de maisons d'école	1,000,000 »	»	»	»	1,000,000 »
Département de la Guerre. —					
Loi du 12 septembre 1864 :					
Achèvement des travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et des travaux de défense.	5,575,000 »	»	»	»	5,575,000 »
Département des Travaux publics. —					
Loi du 14 septembre 1864 :					
§ 1 ^{er} . Continuation de la canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre, à Namur, jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier	2,000,000 »	»	»	»	2,000,000 »
A REPORTER.	170,785,486 89	49,181,371 52	27,751,059 31	55,965,945 02	57,885,111 24

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES OU PORTIONS DE CRÉDITS rattachées aux Budgets des exercices			
		1861 ET ANNÉES antérieures.	1862.	1863.	1864.
REPORT . . .	170,785,486 89	49,181,571 52	27,751,059 51	55,965,945 02	57,885,111 24
Ministère des Travaux publics. (Suite.)					
Loi du 14 septembre 1864 :					
§ 2. Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse entre le bassin d'Avroi et le canal de Liège à Maestricht	195,000 "	"	"	"	195,000 "
§ 3. Construction à l'intersection du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce dernier canal	550,000 "	"	"	"	550,000 "
§ 4. Construction d'une nouvelle écluse à sas sur la Lys, à Harlebeke.	250,000 "	"	"	"	250,000 "
§ 5. Exécution des travaux d'amélioration que réclame la navigation de la Zuidleede	40,000 "	"	"	"	40,000 "
§ 6. Travaux de construction des Ministères de la Justice et des Travaux publics	160,000 "	"	"	"	160,000 "
Loi du 14 septembre 1864 :					
Extension du Matériel de traction, de transport nécessaire à l'exploitation des chemins de fer de l'État, continuation des travaux en cours d'exécution, et construction nouvelles urgentes	6,000,000 "	"	"	"	6,000,000 "
Loi du 14 septembre 1864 :					
Exécution des travaux stipulés dans le traité conclu entre la Belgique et les Pays-Bas, le 12 mai 1865, pour régler le régime des prises d'eau à la Meuse.	1,200,000 "	"	"	"	1,200,000 "
Acquisition d'un immeuble destiné à l'installation d'une partie des bureaux de l'administration centrale des chemins de fer, postes et télégraphes . .	210,000 "	"	"	"	210,000 "
TOTAUX.	179,188,486 89	49,181,571 52	27,751,059 51	55,965,945 02	66,200,111 24
Évaluation des dépenses qui seront définitivement rattachées à l'exercice 1864					55,553,962 12
Portion de crédit à reporter éventuellement à l'exercice 1865					52,956,149 12

TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1850 A 1861 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU des résultats des Budgets des

RECET					
EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales (Montant effectif.)	TOTAL.
1850 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 56	"	"	"	26,502,221 56
1851	66,942,211 82	46,205,554 62	78,248 59	"	113,225,815 05
1852	77,811,042 41	74,592,465 76	60,099 80	"	152,464,505 97
1853	86,057,082 "	"	54,605 48	"	86,092,585 48
1854	84,279,578 "	"	521,259 55	10,000,000 "	94,600,817 35
1855	85,142,519 "	4,785,149 22	415,891 40	1,490,000 "	91,851,559 62
1856	84,557,151 "	"	1,444,799 75	15,574,165 74	101,576,114 47
1857	85,911,700 "	"	2,508,656 25	10,000,000 "	98,220,556 25
1858	94,606,526 "	"	44,855 50	25,778,055 70	120,429,195 "
1859	104,095,551 "	"	151,714 65	15,896,827 40	120,144,145 05
1860	101,955,569 "	"	5,745,247 64	65,074,257 65	170,775,074 27
1861	101,464,464 "	"	59,052 92	"	101,505,516 92
1862	105,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,557,424 68	128,509,071 45
1863	109,650,055 "	50,000 "	16,556,755 56	1,699,763 01	127,916,571 97
1864	109,581,084 "	"	5,728,820 54	84,656,000 "	197,965,904 54
1865	111,158,170 "	"	10,692,961 92	6,886,541 07	128,717,472 90
1866	115,014,070 "	"	480,001 09	528,005 56	115,851,076 65
1867	115,475,650 "	"	85,705 12	100,000 "	115,657,555 12
1868	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1869	116,707,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,621,520 06
1870	115,910,820 "	2,000,000 "	16,547,668 69	"	154,258,488 69
1871	117,552,550 "	450,000 "	255,145 59	85,159 45	118,122,854 84
1872	118,510,250 "	"	2,882,959 97	1,240,201 02	122,455,590 99
1873	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	5,951,724 55	155,404,596 80
1874	126,002,150 "	500,000 "	15,915,255 20	6,408,417 26	146,825,820 46
1875	129,596,590 "	950,000 "	145,182 01	4,990,791 12	155,680,565 15
1876	152,698,540 "	1,264,060 "	125,248 65	5,108,865 86	157,194,654 49
1877	159,604,990 "	2,150,000 "	77,489 84	2,384,992 08	144,117,471 92
1878	141,910,790 "	2,250,000 "	56,067 62	726,651 15	144,905,488 77
1879	147,652,990 "	1,000,000 "	"	1,721,569 15	150,554,559 15
1880	149,188,790 "	1,728,000 "	74,055 91	14,096,647 44	165,087,475 55
1881	149,029,190 "	1,029,417 95	"	15,462,486 97	166,421,094 92
	5,490,666,004 59	141,504,585 55	119,828,420 54	511,868,570 59	4,063,867,180 87
	5,652,170,590 14				

exercices clos de 1830 à 1861 inclusivement.

TES.

FAITS RÉALISÉS.		RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
RECouvreMENTS effectués.	RECETTES POUR ORDRE. — Certificats de rentes remboursables (domaines forestiers), versés en paiement du prix des domaines vendus par le syndicat d'amortissement.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements effectués, y compris les recettes probables.	
20,502,221 50	a) 3,504,928 62	"	"	a) Y compris fr. 599,354 63 et perçus pour le compte de tiers. b) Y compris fr. 884,857 49 et pour les non-valeurs sur les emprunts de 10 et 12 millions.
115,225,815 05	b) 0,709,645 18	"	"	
152,464,505 07	5,151,079 53	"	"	
88,058,515 02	5,292,105 42	"	1,965,728 44	
96,701,537 76	4,150,969 99	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	2,818,851 58	756,555 92	"	
102,652,652 39	3,587,440 47	"	1,256,517 92	
101,715,250 24	2,772,515 85	"	5,494,915 99	
125,509,914 81	1,158,485 05	"	5,080,719 81	
115,837,428 07	96,806 25	4,506,714 08	"	
169,376,255 86	92,607 66	1,596,820 41	"	
101,542,826 17	201 64	160,690 75	"	
126,766,956 55	19,015 87	1,542,114 90	"	
125,289,847 48	195,298 18	4,626,721 49	"	
198,810,508 75	"	"	844,604 59	
129,855,951 97	"	"	1,158,478 98	
114,064,045 57	"	"	252,966 72	
115,528,065 84	"	2,129,829 28	"	
146,117,886 55	"	9,764,401 46	"	
115,871,457 58	"	5,749,882 48	"	
152,877,187 86	"	1,581,500 83	"	
119,545,651 94	"	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	"	6,017,817 80	
159,468,270 19	"	"	4,065,675 59	
152,675,052 30	"	"	5,849,252 04	
144,502,166 65	"	"	8,821,605 50	
146,259,211 91	"	"	9,044,557 42	
149,143,923 95	"	"	5,026,452 01	
155,880,759 57 $\frac{1}{2}$	"	"	10,977,250 60 $\frac{1}{2}$	
158,549,645 85	"	"	7,995,286 70	
169,709,218 61 $\frac{1}{2}$	"	"	4,621,745 26 $\frac{1}{2}$	
172,254,411 84	"	"	5,815,516 92	
4,117,619,111 68	35,258,647 07	29,814,272 60	83,590,203 41	
		55,751,930 81		

Suite du TABLEAU des résultats des Budgets des

EXERCICES.	PREVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE						RESTE, ou crédits affectés à l'exercice.
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, deduction faite des annulations de crédit.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	
1850.	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
4 ^{me} trimestre. 1851.	115,806,830 65	"	"	"	115,806,830 65	"	115,806,830 65
1852.	151,505,175 28	12,892,226 53	"	"	164,395,401 81	"	164,395,401 81
1853.	94,149,855 33	"	"	"	94,149,855 33	"	94,149,855 33
1854.	85,272,610 32	5,601,590 11	"	"	88,874,000 43	"	88,874,000 43
1855.	86,569,595 77	1,699,740 51	"	"	88,069,554 28	"	88,069,554 28
1856.	85,058,557 45	1,167,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 55	"	"	95,226,103 69	"	95,226,103 69
1858.	94,947,052 10	1,849,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1859.	104,899,097 55	7,795,917 90	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1860.	99,150,590 94	6,434,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1861.	105,791,842 58	15,617,439 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1862.	105,560,962 81	3,522,447 65	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1863.	108,855,372 01	11,168,435 71	285,020 23	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1864.	110,125,796 67	6,059,150 39	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1865.	110,571,585 49	4,169,479 25	531,474 01	"	114,872,538 75	"	114,872,538 75
1866.	112,904,215 11	5,615,455 66	575,517 40	"	118,895,188 25	"	118,895,188 25
1867.	116,452,576 58	8,200,515 59	565,645 10	"	125,216,752 87	"	125,216,752 87
1868.	118,195,870 65	15,185,567 64	275,427 52	"	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1869.	111,055,105 81	5,566,095 66	534,253 64	"	115,555,451 11	556,355 60	114,997,095 51
1870.	114,677,172 09	4,404,468 49	655,069 65	556,355 60	120,051,045 85	520,562 56	119,750,485 27
1871.	115,456,059 16	4,797,745 12	169,024 04	520,562 56	120,723,388 88	527,456 21	120,195,932 67
1872.	115,524,706 95	17,626,170 49	413,551 85	527,456 21	134,091,885 48	2,625,149 25	151,468,736 23
1873.	123,615,269 51	7,954,425 77	425,591 17	2,625,149 25	134,594,253 50	2,127,599 51	132,466,654 19
1874.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	156,400,663 45	1,449,181 75	154,957,481 68
1875.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	140,256,101 52	1,645,625 53	158,590,475 79
1876.	135,484,610 91	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,625 53	146,553,528 99	1,574,588 67	144,978,940 52
1877.	155,056,047 56	5,464,878 19	1,225,964 99	1,574,588 67	145,301,479 41	1,884,759 09	141,416,720 52
1878.	156,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 "	2,521,487 10	142,544,414 90
1879.	156,642,607 28	14,524,290 29	843,877 55	2,521,487 10	154,552,262 02	1,935,870 45	152,596,391 57
1880.	158,642,436 05	6,891,924 04	850,111 71	1,935,870 45	148,500,542 25	1,720,804 55	146,579,537 92
1881.	141,576,486 70	5,651,509 92	1,558,569 18	1,720,804 55	150,287,570 15	1,551,755 46	148,755,634 67
	5,570,700,502 52	212,105,572 12	12,088,589 85	18,667,419 85	5,819,559,884 14	20,199,155 51	5,799,360,728 85

exercices clos de 1830 à 1861 inclusivement.

SERVICES		FAITS REALISES.		Excedants	Observations:
SERVICES SPECIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice	TOTAL DES PREVISIONS de dépenses	DEPENSES résultant des services faits	DEPENSE POUR ORDRE. — Certificats de rentes remboursables (domaines forestiers), versés en paiement du prix des domanins vendus par le syndicat d'amortissement	DE CRÉDITS à annuler	
"	27,081,168 79	27,081,168 79	a) 3,504,928 62	"	a) Y compris fr 599,334 65 c ^s payés pour le compte de tiers
"	113,806,850 63	112,415,065 51	b) 6,799,645 18	3,392,867 14	b) Y compris fr 884,857 49 c ^s pour ordonnances de non-valeurs délivrées en apurement des rôles des emprunts de 10 et 12 millions de florins
"	164,395,401 81	158,500,918 95	5,151,679 35	5,894,482 86	c) Après deduction de fr. 37,546,340 74 c ^s pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, et lesquelles doivent être considérées comme non avenues
"	94,140,835 53	91,904,974 94	5,292,105 42	2,244,860 39	
10,000,000	98,874,000 43	96,515,600 96	4,150,969 99	2,360,599 47	
d) 1,490,000	89,559,554 28	87,104,604 96	2,818,851 58	2,455,529 52	d) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1856
e) 13,374,165 74	101,599,951 78	99,528,487 96	3,587,446 47	2,071,465 82	e) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1856
10,000,000	105,226,105 60	103,551,751 64	2,772,515 85	1,894,572 05	
25,778,035 70	122,574,992 78	120,198,578 44	1,158,485 05	2,576,614 54	f) Non compris fr 105,102 60 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux tirés à la Banque de Belgique
15,896,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	96,806 25	f) 4,593,404 54	
65,074,257 63	168,658,683 21	165,914,570 95	92,697 66	2,744,512 26	
"	117,467,425 97	114,976,586 11	201 64	2,490,857 86	
25,278,995 17	152,568,405 61	129,575,909 88	19,015 87	2,994,495 75	
g) 1,699,763 61	121,980,489 56	119,855,950 53	195,298 18	2,135,539 25	g) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1856
84,636,000	201,451,709 66	195,185,657 29	"	6,266,945 57	h) Y compris fr 114,682 66 c ^s , même objet que ci-dessus
h) 21,552,366 85	156,224,705 56	154,389,549 89	"	1,855,555 07	
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,999 29	"	1,365,889 05	
i) 5,768,642 11	128,985,574 98	127,572,574 99	"	1,412,999 99	i) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus
j) 8,924,490 68	140,577,556 49	135,960,955 57	"	5,516,761 12	j) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus
946,077 90	115,944,075 41	112,267,069 15	"	3,677,004 28	
2,559,755 29	122,200,216 56	118,750,904 76	"	k) 5,559,311 80	k) Non compris fr 22,636 54 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
1,106,145 11	121,592,077 78	118,627,460 84	"	l) 2,674,616 94	l) Non compris fr 4 57 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux
2,540,568 99	155,809,105 22	151,848,564 95	"	1,960,540 29	
4,969,827 76	157,456,461 95	154,510,907 41	"	m) 2,925,554 54	m) Non compris fr 81 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux
9,656,500 56	144,615,782 24	143,172,277 02	"	1,441,505 22	
10,561,522 01	148,951,797 80	146,926,211 95	"	2,025,585 85	
8,878,878 91	155,857,819 25	149,727,649 92	"	4,150,169 51	
8,891,907 80	150,508,628 12	146,291,158 91	"	4,017,489 21	n) Les annulations déduites des crédits, comprennent une somme de 261,525 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1858, sur les portions de crédits transférés de l'exercice 1856, en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'Etat
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 56	"	3,409,905 20	
4,515,494 69	157,111,886 26	152,889,679 62	"	4,222,206 64	
16,144,607 42	162,724,145 34	159,025,577 52	"	3,698,768 02	
17,657,007 78	166,412,642 45	165,451,869 51	"	2,980,775 14	
384,154,578 84	4,185,515,107 67	4,088,949,649 24	55,258,617 07	94,505,458 45	

Suite du TABLEAU des résultats des Budgets des

RÉSULTATS				
EXERCICES.	RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANTS DE RECETTES.	EXCÉDANTS DE DÉPENSES.
1850 (4 ^{me} trimestre).	26,502,221 50	27,981,168 79	"	1,478,947 45
1851	115,225,815 05	112,415,965 51	811,851 52	"
1852	152,404,505 97	158,500,918 95	"	6,056,412 98
1853	88,058,515 92	91,004,974 94	"	3,846,661 02
1854	96,701,557 76	96,513,600 96	187,756 80	"
1855	91,073,225 70	87,104,004 96	3,971,220 74	"
1856	102,652,652 39	99,528,487 96	3,104,144 43	"
1857	101,715,250 24	103,551,751 64	"	1,616,481 40
1858	125,509,914 81	120,198,578 44	3,311,536 57	"
1859	115,857,428 97	124,196,508 51	"	8,559,079 54
1860	169,576,255 86	165,914,570 95	3,461,882 91	"
1861	101,542,826 17	114,970,586 11	"	13,655,750 94
1862	126,766,956 55	129,575,900 88	"	2,606,955 33
1863	125,289,847 48	119,855,950 55	3,455,897 15	"
1864	198,810,508 75	195,185,657 29	3,624,851 44	"
1865	129,855,951 97	154,589,549 80	"	4,555,597 92
1866	114,064,045 57	122,752,999 20	"	8,688,955 02
1867	113,528,065 84	127,572,574 99	"	14,044,511 15
1868	146,117,886 55	155,060,595 57	11,057,291 18	"
1869	113,871,457 58	112,267,069 15	1,604,568 45	"
1870	152,877,187 86	118,750,904 76	14,146,285 10	"
1871	119,545,651 94	118,627,460 84	716,191 10	"
1872	128,451,208 79	151,848,564 95	"	3,597,556 14
1873	159,468,270 19	154,510,907 41	4,957,362 78	"
1874	152,675,052 50	143,172,277 02	9,500,775 48	"
1875	144,502,166 65	146,926,211 95	"	2,424,045 32
1876	140,259,211 91	149,727,649 92	"	3,488,458 01
1877	149,143,925 95	146,291,158 91	2,852,785 02	"
1878	155,880,759 57½	144,745,005 56	11,155,754 01½	"
1879	158,549,645 85	152,889,679 62	5,459,966 23	"
1880	169,709,218 61½	159,025,577 52	10,683,841 29½	"
1881	172,254,411 84	163,451,869 31	8,802,542 53	"
	4,117,619,111 68	4,088,949,649 24	102,824,262 54	74,154,800 10
			28,669,462 44	

exercices clos de 1830 à 1861 inclusivement.

GÉNÉRAUX.

OBSERVATIONS.

Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.

Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.

Idem.

Le projet de loi de compte a été présenté à la Chambre des Représentants pendant les sessions de 1861-1862 et de 1864.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

idem

pendant les sessions de 1862-1863 et de 1864.

Le compte définitif a été présenté à la Législature

(58)

APERÇU

DES

RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

COMPRISES DANS LES RÉSULTATS

des Budgets des exercices 1830 à 1864 inclusivement.

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

RECETTES

Produit des domaines vendus (<i>loi du 27 décembre 1822</i>), versé en certificats de rentes remboursables, dits <i>domein losrenten</i> , portés en recette pour ordre dans les comptes de l'État	
Autres recettes pour ordre comprises dans les comptes de l'État	
Produit de l'emprunt de 12 millions de florins	
— — de 10 millions de florins	
— — de 48 millions de florins (100,800,000 francs)	
— — du 18 juin 1856 (30 millions de francs de capital, à 4 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$). Cet emprunt a produit net une somme de	27,364,165 74
Il restait disponible, au 1 ^{er} septembre 1856, sur le million de francs réservé pour les paiements à faire aux concessionnaires de la Sambre canalisée	10,317 34
RESTE la somme portée en recette dans les comptes, de fr.	27,355,846 40

Subvention de guerre. (<i>Lois des 28 décembre 1834 et 9 août 1835</i>)	
Produit des ventes de domaines. (<i>Loi du 26 septembre 1835</i>)	
— de l'emprunt du 25 mai 1838 (50,850,800 francs de capital, à 3 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$)	
Remboursement du prêt à la Banque de Belgique, en vertu de la loi du 1 ^{er} janvier 1859)	
Produit de la négociation des obligations à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$, créées en vertu de la loi du 21 mars 1844	
— de l'emprunt du 26 juin 1840 (86,940,000 francs de capital, à 5 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$)	
Loi du 27 mai 1837. fr.	904,488 08
— du 30 juin 1840	1,122,006 78
Produit des ventes de domaines	
MONTANT DU PRODUIT. fr.	2,026,494 86
Dépenses faites sur le crédit alloué au Budget des dépenses pour ordre de l'exercice 1842	159,072 85
RESTE NET porté en recette dans les comptes de l'État. fr.	1,867,422 05

Produit de l'emprunt du 29 septembre 1842 (fr. 28,621,748 40 c. de capital, à 5 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$)	
Ressources spéciales provenant de l'exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842	
Recette pour non-emploi du crédit alloué par la loi du 28 février 1842, pour les intérêts et l'amortissement du capital d'acquisition de la <i>British-Queen</i>	
Sommes non employées sur les fonds d'amortissement de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$	
Produit de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ (84,656,000 francs de capital)	
— des ventes de domaines, en vertu de la loi du 5 février 1845	
— des emprunts décrétés par les lois du 26 février et 6 mai 1848	
— de la réalisation des valeurs mises à la disposition du Gouvernement par la loi du 20 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 174	
Versement des intérêts adjugés à l'État sur l'encaisse de l'ancien caissier général, détenu par la Société générale (période du 20 octobre 1850 au 8 novembre 1855)	
Produit de l'emprunt du 20 décembre 1851 (26,000,000 de francs de capital nominal, à 5 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$)	

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1864 inclusivement.

1861 ET ANNÉES antérieures.	1862.	1863.	1864.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
33,754,454 95	"	"	"	33,754,454 95	
1,484,212 12	"	"	"	1,484,212 12	
24,613,415 62	"	"	"	24,613,415 62	
21,591,959 "	"	"	"	21,591,959 "	
74,592,462 76	"	"	"	74,592,462 76	
27,353,846 40	"	"	"	27,353,846 40	
4,549,814 02	"	"	"	4,549,814 02	
160,810 15	"	"	"	160,810 15	
55,778,053 70	"	"	"	55,778,053 70	
5,896,897 40	"	"	"	5,896,897 40	
10,000,106 38	"	"	"	10,000,106 38	
82,000,000 "	"	"	"	82,000,000 "	
1,867,422 05	"	"	"	1,867,422 05	
29,250,000 "	"	"	"	29,250,000 "	
a) 11,818,782 69	"	"	"	11,818,782 69	a) Deduction faite d'une somme de fr. 6,422,882 74 c ^s , pour les produits qui se rattachent aux services ordinaires des Budgets.
150,000 "	"	"	"	150,000 "	
493,826 67	"	"	"	493,826 67	
88,042,240 "	"	"	"	88,042,240 "	
10,440,017 05	201,849 83	25,250 61	25,000 "	10,692,097 47	
57,150,055 56	"	"	"	57,150,055 56	
16,547,668 69	"	"	"	16,547,668 69	
1,871,058 70	"	"	"	1,871,058 70	b) Y compris fr. 50 98 c ^s qui demeureront sans emploi par suite de l'annulation d'un excédant de crédit de pareille somme.
25,046,051 02	180,102 31	b) 214,996 80	c) 688,849 87	26,150,000 "	c) Y compris 60 centimes pour l'objet indiqué ci-dessus.
542,255,074 98	581,952 14	240,227 41	713,849 87	545,589,104 40	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES RECETTES

	REPORT.	fr.
Produit de la négociation de titres à 4 1/2 p. o/o, appartenant au Trésor (placement des fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires		
Produit de la négociation de titres à 2 1/2 p. o/o, provenant de la caisse du pilotage.		
— de la négociation de 15,000,000 de francs, à 4 1/2 p. o/o, autorisée par la loi du 14 juin 1833, y compris les fonds d'amortissement attribués au Trésor par ladite loi, et provenant des emprunts à 5 p. o/o de 1840 et 1842.		
— — d'un capital de 33,700 francs, à 4 1/2 p. o/o, provenant de la mise à exécution, de l'art. 8 de la loi du 31 mars 1852.		
Exercice 1830		83,240 73
— 1831		54,426 39
— 1832		129,856 80
— 1833		45,998 25
— 1834		57,922 27
— 1835		44,835 30
— 1836		48,612 05
— 1837		44,715 95
— 1838		59,052 92
— 1839		71,054 77
— 1840		74,296 46
— 1841		60,595 67
— 1842		92,787 58
— 1843		84,606 »
— 1844		85,705 12
Produit à titre de dépenses périmées		
— 1845	fr. 52,296 69	
— 1846	65,588 27	
— 1847	80,199 62	
		197,884 58
— 1848		77,954 52
— 1849		68,455 87
— 1850		70,416 65
— 1851		75,786 55
— 1852		54,542 02
— 1853		29,188 01
— 1854		18,000 65
— 1855		41,195 60
— 1856		55,472 82
— 1857		25,457 92
— 1858		54,455 78
— 1859		71,411 46
		1,851,467 45
Produit de l'emprunt du 8 septembre 1859 (45,000,000 de francs, à 4 1/2 p. o/o)		
Part contributive de la ville d'Anvers, dans les travaux d'agrandissement de cette ville et la continuation des travaux de défense (art. 2 de la loi du 8 septembre 1859). Premier terme		
Quotes-parts à payer par les puissances maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1863.		
TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES.		fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1864 inclusivement.

1861 ET ANNÉES antérieures	1862.	1863.	1864.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
542,253,074 98	581,952 14	240,227 41	713,849 87	545,589,104 40	
53,248 20	"	"	"	53,248 20	
205,645 75	"	"	"	205,645 75	
19,699,440 47	"	"	"	19,699,440 47	
33,178 33	"	"	"	33,178 33	
1,680,104 27	25,457 92	55,453 78	71,411 46	1,850,467 45	
29,056,075 56	3,241,472 70	4,617,762 55	8,084,689 10	45,000,000 "	
"	"	"	5,000,000 "	5,000,000 "	
"	"	850,020 "	7,502,780 42	8,355,709 42	
592,080,827 56	3,648,882 70	5,762,543 74	21,572,730 04	623,764,794 *	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

DÉPENSES

Certificats de rentes remboursables, dit *domein losrenten*, portés en dépense pour ordre dans les comptes de l'État

Autres dépenses pour ordre comprises dans les comptes de l'État.

Dépenses périmées des exercices apurés.

— extraordinaires pour l'organisation du pays, acquittées avec le produit des emprunts de 12 et 10 millions de florins

Remboursement des emprunts de 12 et 10 millions de florins, effectué au moyen du produit de l'emprunt de 48 millions de florins
(100,800,000 francs, à 5 p. $\frac{1}{2}$ %)

Frais de guerre imputés sur l'excédant du produit de l'emprunt de 48 millions de florins

Construction des chemins de fer.	Loi du 1 ^{er} mai 1854	10,000,000 »
	— 18 juin 1856	14,524,165 74
	— 26 mai et du 12 novembre 1857	9,066,448 57
	— 25 mai 1858	25,200,807 82
	— 28 décembre 1859	11,051,262 85
	— 21 juin 1840	4,489,877 50
	— 26 id.	55,951,505 58
	— 29 septembre 1842	24,000,000 »
	— 7 mars 1845.	500,000 »
	— 15 avril 1845.	7,960,000 »
	— 16 août 1846.	5,712,960 »
	— 21 avril 1848.	5,000,000 »
	— 24 mai 1848.	2,005,611 58
	— 20 décembre 1851	§ 10^e 500,000 § 11^e 1,000,000 (1) 1,500,000 »
	— 25 avril 1855 (objets divers)	4,880,000 »
	— 21 mai 1854.	1,000,000 »
	— id.	5,500,000 »
	— id.	5,500,000 »
	— id.	1,000,000 »
	— 51 décembre 1856	100,000 »
	— id.	5,820,000 »
	— 50 mars 1857.	70,000 »
	— 19 décembre 1857	255,000 »
	— 51 mars 1859.	121,000 »
	— 8 septembre 1859	500,000 » 500,000 » 4,850,000 » 7,565,000 »
	— 2 juillet 1860.	(1) 40,000 »
	— 6 id.	152,000 »
	— 18 id.	1,000,000 »
	— 2 juin 1861	(2) 2,000,000 »
	— 10 mai 1862	5,899,000 »
	— 27 août 1862	(3) 70,000 »
	— 14 id.	3,000,000 »
	— id.	3,000,000 »
	— 21 avril 1864	1,075,000 »
	— 14 septembre 1864	6,000,000 »
		225,459,635 13
	A DÉDUIRE : Excédants de crédits annulés dans la comptabilité de 1862 de 1863 et de 1864.	519 02 1,996,527 13 665 55 » 60
		1,997,505 10
		223,442,123 03

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1864 inclusivement.

1861 ET ANNÉES antérieures	1862.	1863.	1864.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
33,754,454 95	"	"	"	33,754,454 95	
1,484,212 12	"	"	"	1,484,212 12	
1,705,622 19	"	"	"	1,705,622 10	
46,205,354 62	"	"	"	46,205,354 62	
46,870,425 28	"	"	"	46,879,425 28	
27,715,040 48	"	"	"	27,715,040 48	
198,280,491 46	6,225,647 74	6,487,984 05	15,450,008 80	224,442,152 05	
356,022,570 10	6,225,647 74	6,487,984 05	15,450,008 80	382,184,210 67	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Acquisition de l'hôtel Torrington (Ministère de l'Intérieur)		
	Loi du 26 septembre 1835.	1,490,000 »
	— 18 juin 1856 (réserve en vertu de l'art. 10 de la transaction du 15 avril 1836).	1,000,000 »
	— 17 avril 1845	4,466,426 60
	— 27 mai 1856 (intérêts dus à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale).	62,504 47
Rachat de la Sambre canalisée.		
(Loi du 26 septembre 1835, approuvant la transaction du 15 avril et le contrat du 5 août de la même année.)	Payements du Gouvernement actuel	7,018,731 07
	— — — — — précédent.	5,919,082 89
	Créance de la dame veuve Thirionnet (fl. 65,091 88 c ^{ts}).	155,527 78
DÉPENSE TOTALE. fr.		15,071,541 74
Dépenses imputées sur la subvention de guerre, pendant le cours de l'exercice 1855		
	Arrêté du Gouvernement provisoire du 15 décembre 1850. fl. 100,000 »	211,640 21
	— — — — — du 14 avril 1851. 2,116,402 11	2,116,402 11
	Loi du 1 ^{er} juin (période du 20 juin 1850 au 1 ^{er} août 1846)	4,760,067 55
	— 20 décembre 1851 (élargissement du canal.)	1,000,000 »
	— 12 mars 1856 (idem.)	214,000 »
Rachat du canal de Charleroy		
(Loi du 1 ^{er} juin 1839, approuvant la convention du 6 novembre 1834.)	Payements faits par le Gouvernement actuel	8,502,100 87
	— — — — — précédent (2,900,000 florins)	6,157,566 13
DÉPENSE TOTALE. fr.		14,459,676 »
	Loi du 18 juin 1856	550,000 »
	— 12 novembre 1857	955,551 45
	— 25 mai 1858	2,577,225 88
	— 28 décembre 1859	968,757 15
	— 21 juin 1840.	510,122 61
	— 26 id.	2,660,562 93
Construction de routes pavées et ferrées		
	Montant de la dépense fixée par les lois des 2 mai 1856 et 1 ^{er} juin 1858.	8,000,000 »
Acquisition de la bibliothèque de feu M. Van Hulthem. (Loi du 13 mars 1837.)		
	— — — — — de feu M. Muller. (Loi du 2 juin 1861)	515,000 »
		40,000 »
		555,000 »
Réendiguement des polders de Borgerweert, Lillo et Liefkenshoeck. (Loi du 25 mai 1837).		
Prêt à la Banque de Belgique. (Loi du 1 ^{er} janvier 1839.)		
Achat de 4,000 actions de la Société rhénane des chemins de fer. (Lois des 1 ^{er} mai et 26 juin 1840.)		
A REPORTER. fr.		

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1864 inclusivement.

1861 ET ANNÉES antérieures.	1862.	1863.	1864.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
556,022,579 10	6,223,647 74	6,487,984 03	13,450,008 80	382,184,219 67	
180,000 "	"	"	"	180,000 "	
7,008,413 73	"	"	"	7,008,413 73	
4,555,716 02	"	"	"	4,555,716 02	
8,205,109 51	72 40	"	6,837 96	8,502,109 87	
8,000,000 "	"	"	"	8,000,000 "	
515,000 "	"	53,082 21	6,917 79	555,000 "	
2,979,899 13	"	"	"	2,979,899 13	
3,806,897 40	"	"	"	3,806,897 40	
3,340,600 "	"	"	"	3,340,600 "	
594,581,303 40	6,223,720 14	6,521,066 24	13,463,764 53	420,780,856 42	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.	
		MONTANT des allocations.	MONTANT des dépenses.
Acquisition de biens avo- sinants ou enclavés dans le domaine de Laeken.	Loi du 27 mai 1857	100,000 "	89,651 82
	— 30 juin 1840	680,000 "	659,445 57
	— 4 janvier 1842. (<i>Budget des dépenses pour ordre.</i>)	760,000 "	749,077 59
		500,000 "	150,072 83
	Montant des acquisitions		908,150 22
Crédits non consommés par les dépenses			351,849 78
		1,260,000 "	1,260,000 "
Acquisition du bateau à vapeur <i>Britisch-Queen</i> (<i>Loi du 28 février 1842</i>)			1,520,000 "
Complément de la dépense imputée sur l'article 2 du chapitre XIV du Budget du Département de l'Intérieur de l'exer- cice 1841			327,552 48
			1,847,552 48
Intérêts et amortissement du capital d'acquisition de la <i>Britisch-Queen</i> . (<i>Loi du 22 février 1842</i>).			
Création et amélioration des voies de communication dans le Luxembourg. (<i>Loi du 29 septembre 1842</i>).			
Parachèvement de l'entre- pôt d'Anvers.	Loi du 25 septembre 1842	1,500,000 "	
	— 15 mai 1847	540,000 "	
	— 10 juin 1851	108,000 "	
			2,148,000 "
A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1851.			4 57
RESTE pour la dépense réelle.			2,147,995 63
Canal du Rupel au canal de Bois-le-Duc, ou canal de la Campine (<i>Loi du 18 février 1843.</i>)	Loi du 29 septembre 1842	1,750,000 "	
	— 24 juillet 1844	1,110,000 "	
	— 24 septembre 1845	950,000 "	
	— 18 juin 1846	200,000 "	
	— 15 mai 1847	280,000 "	
	— 17 avril 1848	154,000 "	
	— 7 juin 1855	500,000 "	
	— 1 juillet 1858	50,000 "	
	— 8 septembre 1859	1,400,000 "	
	— 17 février 1860 (solde) fr. 1,345 75	900,000 "	
A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862. 88 12			
			1,257 65
			7,095,257 65
		A REPORTER. fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1864 inclusivement.

1861 ET ANNÉES antérieures.	1862.	1863.	1864.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
591,581,505 49	6,225,720 14	6,521,066 24	13,463,764 55	420,789,856 42	
749,077 59	"	"	"	749,077 59	
1,847,552 48	"	"	"	1,847,552 48	
150,000 "	"	"	"	150,000 "	
2,000,000 "	"	"	"	2,000,000 "	
2,147,995 65	"	"	"	2,147,995 65	
5,821,880 40	1,261,895 67	"	11,485 56	7,095,257 65	
407,297,591 39	7,485,615 81	6,521,066 24	13,475,248 11	434,779,510 55	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT.	fr.
Canal de Selzacte	A la mer du Nord, { Loi du 26 juin 1842	1,250,000	»
	{ — 18 juillet 1846	550,000	»
	Première section . { — 28 mars 1847	(a) { 650,000	»
	{ — 17 avril 1848	{ 100,000	»
	{ — 28 mars 1847	720,000	»
	Deuxième section. { — 17 avril 1848	435,000	»
	{ — 17 juillet 1849	400,000	»
	A la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme. (Loi du 4 juin 1850)	150,000	»
	Construction de la 4 ^{me} et dernière section (première moitié de la dépense). (Loi du Budget du 1 ^{er} janvier 1854)	425,000	»
	Complément de la dépense qui précède. (Loi du Budget du 1 ^{er} janvier 1855.)	555,000	»
	A DÉBUIRE : excédant annulé dans la comptabilité de 1855	254,706	85
		300,295	15
		4,740,295	15
	A DÉBUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862 (a)	275	00
		4,740,018	09
Payements faits en exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842. (Loi du 21 mai 1845)			
Rachat du capital de 80,000,000 de florins, à 2 1/2 p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'article 65 du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842			
Acquisition, location et réparation de bateaux à vapeur, à l'effet d'établir entre la Belgique et l'Angleterre un service de transport des voyageurs et des dépêches	{ Loi du 9 juillet 1845.	977,363	66
	{ — 21 avril 1864.	718,457	50
		1,695,801	16
Canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine	{ Loi du 6 avril 1845.	1,040,000	»
	{ — 15 mai 1847.	380,000	»
	{ — 2 juin 1861.	1,000,000	»
	{ — 14 août 1862.	1,000,000	»
		3,420,000	»
Propriétés acquises de M. Duchastel, sises près du domaine de Tervueren. (Loi du 17 avril 1854).			
Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc	Loi du 16 mai 1845.	3,500,000	»
	— 22 mars 1848	2,000,000	»
	— 18 mai 1848	800,000	»
	— 17 juillet 1849	800,000	»
	— 4 juin 1850	590,000	»
	— 5 mars 1858	8,371	56
	— 8 septembre 1859	210,000	»
	— 2 juin 1861	1,400,000	»
	— 12 id.	1,510	52
	— 14 août 1862	600,000	»
		9,909,881	88
A REPORTER			fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1864 inclusivement.

1861 ET ANNÉES antérieures.	1862.	1863.	1864.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
407,297,591 39	7,485,015 81	6,521,066 24	15,475,248 11	454,770,519 35	
4,751,460 34	"	"	8,557 75	4,740,018 09	
b) 605,174 60	"	"	"	605,174 60	b) Deduction faite d'une somme de fr. 2,948,085 70 et, pour les dépenses qui se rattachent aux services ordinaires des Budgets.
84,656,000 "	"	"	"	84,656,000 "	
977,505 66	"	"	718,457 50	1,695,801 16	
1,421,000 "	552 21	2,587 50	1,906,080 49	5,420,000 "	
59,402 65	"	"	"	59,402 65	
7,698,571 56	600,101 15	1,264,617 66	546,791 55	9,909,881 88	
507,424,564 20	8,086,247 15	7,788,071 20	16,545,115 58	559,845,797 95	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Mesures relatives aux subsistances	Loi du 24 septembre 1845	2,000,000 »
	— 20 décembre 1846	1,500,000 »
	— 6 mai 1847	500,000 »
	— 31 décembre 1847	500,000 »
		4,500,000 »
Crédits non consommés par les dépenses.		16,159 90
RESTE DÉPENSES.		4,285,840 10
Acquisition d'un hôtel rue de la Loi, n° 10, à Bruxelles. (<i>Ministère des Finances.</i>)		
Canal de Deynze à Schipdonck, et écoulement des eaux de l'Escaut.	Loi du 18 juin 1846	800,000 »
	— 28 mars 1847	250,000 »
	— 17 avril 1848	400,000 »
	— 17 juillet 1849	500,000 »
	— 4 juin 1850	550,000 »
	— 20 décembre 1851	2,500,000 »
	— id.	1,500,000 »
	— 7 juin 1855	1,200,000 »
	— 12 mars 1856	1,754,000 »
	— 5 mars 1858	1,500,000 »
	— 8 septembre 1859	900,000 »
	— id.	525,000 »
	— id.	550,000 »
	— id.	350,000 »
	— 14 août 1862	400,000 »
		13,250,000 »
Réendiguement du polder de Lillo.	Loi du 18 juillet 1846	508,000 »
	— 17 avril 1848	12,000 »
		520,000 »
Mesures relatives aux irrigations, aux défrichements, à la colonisation, ainsi qu'au drainage.	Loi du 20 décembre 1846	150,000 »
	— 25 mars 1846	350,000 »
	— 6 juin 1851	fr. 600,000 »
	Excédant de ce crédit, annulé	4 15
	Loi du 25 mars 1855	599,995 85
		75,000 »
		1,174,995 85
A REPORTER.		fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1864 inclusivement.

1861 ET ANNÉES antérieures.	1862.	1863.	1864.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
507,424,304 20	8,086,247 15	7,788,071 20	16,545,115 38	539,843,797 95	
"					
4,285,840 10	"	"	"	4,285,840 10	
262,500 "	"	"	"	262,500 "	
10,444,621 22	787,788 76	458,724 45	1,587,865 57	15,259,000 "	
520,000 "	"	"	"	520,000 "	
1,174,995 85	"	"	"	1,174,995 85	
524,110,321 37	8,874,035 91	8,226,795 65	18,132,080 95	559,344,135 88	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT.	fr.
Hôtel du Nord, à Bruxelles, acquis de M. Hauman. (Loi du 8 mars 1847.)		
Amélioration du régime des eaux du sud de Bruges. (Loi du 28 mars 1847)		
Acquisition des deux hôtels, n° 12 et 14, rue de la Loi, et d'une maison, n° 5, rue de l'Orangerie, à Bruxelles. (Loi du 8 mai 1847.)		
Maintien du travail industriel, agricole et artistique; exportation des fabricats et produits belges et toutes autres mesures à prendre dans l'intérêt des classes ouvrières.	Loi du 20 décembre 1846	500,000 »
	— 18 avril 1848.	2,000,000 »
	— 21 juin 1849	500,000 »
	— 50 décembre 1855	500,000 »
		1,500,000 »
		4,800,000 »
	Loi du 15 avril 1848.	9,000,000 »
	Excédant de ce crédit, annulé	2,200,000 »
	Montant des dépenses.	6,800,000 »
	Loi du 3 avril 1852.	4,700,000 »
	— 11 juin 1855 (démolition des forteresses).	3,500,000 »
	Excédant de ce crédit, annulé	11,600 »
		5,489,000 »
	Loi du 18 mars 1854 (amélioration du matériel de l'artillerie et du génie).	1,756,000 »
	— 4 juin 1855 (dépenses diverses)	2,455,000 »
	Transfert à l'exercice 1856. (Loi du 11 mars 1856)	77,570 »
		2,357,450 »
	Loi du 4 juin 1855 (matériel et constructions).	280,000 »
	— (id. id.)	74,900 »
	— (id. id.)	756,750 »
	— (id. id.)	288,061 80
	— (id. id.)	2,560,288 14
	Loi du 8 mars 1856 (matériel du génie et de l'artillerie)	2,359,760 »
	— 11 mars 1856 (matériel du génie).	77,570 »
Dépenses extraordinaires du Département de la Guerre.	— 21 mai 1859 (matériel et constructions)	6,954,400 »
	— (id. id.)	889,200 »
	— (id. id.)	1,138,270 »
	— 8 mai 1861 (matériel du génie et de l'artillerie)	1,142,146 44
	— (id. id. id.)	700,000 »
	— (id. id. id.)	1,800,000 »
	— (id. id. id.)	2,251 40
	— (id. id. id.)	500,000 »
	— (id. id. id.)	1,200,000 »
	— 9 août 1862 (matériel de l'artillerie)	113,000 »
	— (id. id.)	150,000 »
	— 8 mai 1861 (id. id.)	2,500,000 »
	— (id. du génie)	42,548 »
	— (id. de l'artillerie)	411,000 »
	— 9 août 1862 (id. id.)	40,000 »
	— 8 mai 1861 (id. id.)	1,000,000 »
	— (id. id.)	1,000,000 »
	— (id. id.)	700,000 »
	— 9 août 1862 (id. id.)	55,910 »
	— 21 avril 1864 (id. id.)	100,000 »
		45,808,285 84

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1864 inclusivement.

1861 ET ANNÉES antérieures.	1862.	1863.	1864.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
524,110,521 37	8,874,035 91	8,926,795 05	18,152,980 05	559,544,135 88	
165,000 "	"	"	"	165,000 "	
580,000 "	"	"	"	580,000 "	
490,000 "	"	"	"	490,000 "	
4,800,000 "	"	"	"	4,800,000 "	
35,605,776 44	1,054,252 46	1,369,226 97	7,871,029 97	45,898,285 84	
565,549,097 81	9,928,288 37	9,596,022 62	26,004,010 92	611,077,419 72	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT.	fr.
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale; travaux d'assainissement dans les villes et communes, et travaux d'utilité communale dans les localités atteintes par la crise de l'industrie cotonnière.	Loi du 4 juin 1850	fr. 450,000	»
	A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1855.	» 81	
		449,999	10
	Loi du 20 décembre 1851	600,000	»
	— 7 mars 1859	1,000,000	»
	— —	1,000,000	»
	— 2 juin 1861	150,000	»
	— 26 décembre 1862	500,000	»
		5,699,999	10
Établissement des télégraphes électriques sur les lignes des chemins de fer de l'État	Loi du 4 juin 1850	250,000	»
	— 20 décembre 1851	150,000	»
	— 7 avril 1854	170,000	»
	— 31 décembre 1856	180,000	»
	— 27 mai 1859	226,000	»
	— 6 août 1862	325,000	»
	— 21 avril 1864	100,000	»
		1,401,000	»
Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	Loi du 20 décembre 1851	4,500,000	»
	— 1 ^{er} juillet 1858	110,000	»
	— 6 juillet 1860	350,000	»
	— 14 août 1862	510,000	»
		5,470,000	»
Communication du bassin houiller de Chokier avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et amélioration de l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège	Loi du 20 décembre 1851 (a)	8,000,000	»
	— 2 juin 1861	1,600,000	»
	— —	225,000	»
	— 14 août 1862	1,400,000	»
	— 1 ^{er} juin 1865	1,400,000	»
	— 14 septembre 1864	2,000,000	»
		14,625,000	»
A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862 (a)		30	98
		14,624,969	02
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	Loi du 20 décembre 1851	2,650,000	»
	— 1 ^{er} juillet 1858	450,000	»
	— 6 juillet 1860	10,000	»
	— 27 août 1862	13,015	78
		3,123,015	78
A REPORTER.			fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1864 inclusivement.

1861 ET ANNÉES antérieures.	1862.	1863.	1864.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
565,549,097 81	9,928,288 37	9,596,022 62	26,004,010 92	611,077,419 72	
3,051,499 19	148,500 "	588,447 "	111,555 "	3,699,999 19	
968,163 96	36,982 96	205,266 55	190,586 55	1,401,000 "	
4,810,604 96	197,184 58	344,021 31	118,189 15	5,470,000 "	
8,002,603 60	306,665 31	1,142,303 49	5,173,596 62	14,624,969 02	
3,108,288 68	13,101 28	103 38	1,520 44	3,123,013 78	
585,490,258 20	10,630,722 30	11,676,164 33	31,599,256 68	639,396,401 71	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Approfondissement du canal de Gand à Bruges .	Loi du 20 décembre 1851	1,000,000 »
	— 12 mars 1856	1,000,000 »
	— 5 mars 1858	700,000 »
	— 8 septembre 1859	1,340,000 »
	— —	765,000 »
	— 14 août 1862	500,000 »
		5,505,000 »
Amélioration des ports et côtes	Loi du 20 décembre 1851	400,000 »
	— 7 juin 1855	500,000 »
	— 12 mars 1856	640,000 »
	— 5 mars 1858	700,000 »
	— 8 septembre 1859 (port d'Ostende)	650,000 »
	— — (id.)	505,000 »
	— 2 juin 1861 (port de Blankenberghe)	1,500,000 »
	— 2 juin 1861 (port de Nieuport)	200,000 »
	— 14 août 1862 (id.)	500,000 »
		5,835,000 »
Amélioration de l'écoulement des eaux de la Sambre. {	Loi du 20 décembre 1851	650,000 »
	— 8 septembre 1859	1,000,000 »
		600,000 »
		2,250,000 »
Construction de prisons. (Loi du 20 décembre 1851)		
Amélioration de la Dendre. {	Loi du 20 décembre 1851	500,000 »
	— 5 mars 1858	65,148 39
	— 8 septembre 1859	1,500,000 »
	— —	1,000,000 »
	— 1 juin 1865	2,000,000 »
		5,065,148 39
Subsides aux provinces pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes. (Loi du 20 décembre 1851)		
Acquisition de l'hôtel d'Assche, place des Palais, à Bruxelles. (Loi du 14 décembre 1852)		
Construction le long de l'Escaut, à Anvers, d'un embarcadere destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques (loi du 7 juin 1855).		
Part contributive de la Belgique dans les frais des travaux à exécuter sur le territoire français, dans le but d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine. (Loi du 6 juin 1855.)		
		A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1864 inclusivement.

1861 ET ANNÉES antérieures.	1862.	1863.	1864.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
585,490,258 20	10,030,722 80	11,676,164 53	31,599,256 68	639,596,401 71	
2,170,032 73	569,973 73	788,640 77	1,775,430 77	5,303,000 "	
2,307,051 67	656,117 28	629,531 40	2,242,299 65	5,835,000 "	
1,057,921 68	450,203 10	366,803 50	394,981 72	2,250,000 "	
1,200,000 "	"	"	"	1,200,000 "	
561,647 84	4,474 86	396,151 75	4,100,873 94	5,063,148 59	
201,352 41	"	8,647 39	"	300,000 "	
215,000 "	"	"	"	215,000 "	
117 "	119,883 "	"	"	120,000 "	
17,000 "	"	"	"	17,000 "	
593,311,281 53	12,411,376 47	13,866,029 34	40,112,862 76	650,701,550 10	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.	
Indemnité due en vertu d'un arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles, concernant la concession d'un chemin de fer de Manage à Erquennes, et d'un canal de Mons à la Sambre.	Loi du 27 mai 1856 fr.	527,695 53
	— 5 mars 1858.	804 69
		528,500 22
Amélioration, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France.	Loi du 8 mars 1858	500,000 "
	— 8 septembre 1859	900,000 "
	— — —	550,000 "
		1,950,000 "
Continuation des travaux de l'église de Laeken.	Loi du 3 juin 1859	400,000 "
	— 9 janvier 1861.	50,000 "
		450,000 "
Construction et ameublement d'écoles.	Loi du 20 décembre 1851	1,000,000 "
	— 31 mai 1859	1,000,000 "
	— 14 mars 1863.	1,000,000 "
	— 15 juillet 1864	1,000,000 "
		4,000,000 "
Acquisition de l'hôtel Trazegnies, rue Ducale, à l'angle de la rue latérale du Parc, à Bruxelles. (Loi du 1 ^{er} juillet 1860).		
Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense.	Loi du 8 septembre 1859.	20,000,000 "
	— 12 — 1864.	18,925,000 "
		10,000,000 "
		5,575,000 "
		54,500,000 "
Canalisation de la Lys.	Loi du 8 septembre 1859.	500,000 "
	— 14 — 1864.	350,000 "
	— — —	250,000 "
		900,000 "
Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics.	Loi du 8 septembre 1859	700,000 "
	— 14 — 1864	550,000 "
		160,000 "
		1,410,000 "

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1864 inclusivement.

1861 ET ANNÉES antérieures.	1862.	1863.	1864.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
595,511,281 55	12,411,576 47	15,866,029 54	40,112,862 76	659,701,550 10	
528,500 22	.	.	.	528,500 22	
499,465 46	112,185 55	75,472 81	1,264,880 18	1,950,000 .	
125,018 65	72,788 86	"	252,192 49	450,000 "	
1,757,125 47	182,289 00	1,026,596 82	1,035,989 81	4,000,000 "	
257,015 73	17,984 27	.	"	275,000 "	
18,995,622 55	14,845,854 45	8,595,180 81	12,067,542 41	54,500,000 "	
.					
250,255 87	24,744 75	240 "	624,759 40	900,000 "	
248,127 54	561,106 66	516,953 70	485,832 30	1,410,000 "	
615,772,408 62	28,026,528 87	28,876,455 48	55,859,859 35	725,515,050 52	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

REPORT.fr.	
Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau Palais de Justice à Bruxelles. (<i>Loi du 8 septembre 1859</i>)	1,200,000 "
	800,000 "
	2,000,000 "
Agrandissement du Palais royal à Bruxelles. (<i>Loi du 8 septembre 1859</i>)	675,000 "
	1,100,000 "
	1,775,000 "
Travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liège. (<i>Loi du 8 septembre 1859</i>)	
Travaux d'appropriation du palais Ducal pour les expositions générales des beaux-arts, etc., à Bruxelles. (<i>Loi du 8 septembre 1859</i>)	
Subsides destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel { <i>Loi du 8 septembre 1859</i>	500,000 "
dans un intérêt industriel et hygiénique. { — 14 août 1862	1,000,000 "
	1,500,000 "
Établissement d'un pont définitif sur la Sambre à Oignies. (<i>Loi du 6 juillet 1860</i>)	105,000 "
A DÉPUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862.	8,508 75
	96,691 25
Acquisitions d'œuvres d'art anciennes. (<i>Loi du 2 juin 1861</i>)	
Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture. (<i>Loi du 2 juin 1861</i>)	
Acquisitions pour les collections de paléontologie, etc., du Musée royal d'histoire naturelle. (<i>Loi du 2 juin 1861</i>)	
Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie. (<i>Loi du 2 juin 1861</i>)	
Agrandissement et restauration du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie. (<i>Loi du 2 juin 1861</i>)	
Acquisition de terrains et dépenses de construction d'un établissement { <i>Loi du 2 juin 1861</i>	500,000 "
pour le tir national; subsides pour l'établissement d'autres tirs . . . { — 14 août 1862	(¹) 99,779 51
	599,779 51
(¹) EXCÉDANT DE CRÉDIT, annulé dans la comptabilité de 1864.	61 22
	599,718 29
Reconstruction partielle d'un mur de quai s'étendant sur la rive gauche de l'Ourthe, depuis le pont de Longdoz jusqu'au pont d'Amercœur à Liège, et consolidation de la partie à conserver de ce mur de quai. (<i>Loi du 6 août 1862</i>)	
Amélioration et complément de l'armement de la garde civique. (<i>Loi du 8 août 1862</i>)	

A REPORTER.fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1864 inclusivement.

1861 ET ANNÉES antérieures.	1862.	1863.	1864.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
615,773,408 02	28,026,328 87	23,876,433 48	55,859,859 35	725,515,050 32	
7,474 58	"	466,467 10	1,526,058 32	2,000,000 "	
557 50	191,578 05	402,782 62	1,180,081 25	1,775,000 "	
110,681 10	102,348 27	43,090 40	57,880 25	500,000 "	
206,159 71	27,102 66	1,753 09	"	524,995 46	
3,730 65	41,907 60	159,558 03	1,314,803 72	1,500,000 "	
3,089 67	93,601 58	"	"	96,691 25	
116,366 80	40,337 "	55,829 11	39,467 09	250,000 "	
"	"	"	25,000 "	25,000 "	
14,837 73	5,029 50	5,152 97	"	25,000 "	
10,800 "	10,684 34	2,432 95	17,082 71	50,000 "	
"	"	2,500 "	247,500 "	250,000 "	
213,681 12	138,154 97	42,620 16	5,262 04	599,718 29	
"	76,339 65	114,497 41	59,162 94	250,000 "	
"	"	60,156 95	99,885 05	160,040 "	
616,555,787 48	28,762,412 80	25,211,254 27	60,372,040 08	730,901,495 32	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

REPORT. fr.

Remboursement à la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, d'avances faites depuis 1830 jusqu'au 31 décembre 1852, pour le paiement des pensions accordées par le Gouvernement des Pays-Bas aux veuves et orphelins des officiers belges décédés à l'armée des Indes. (*Loi du 9 août 1862*)

Subside pour la souscription d'actions de la société concessionnaire d'un canal de grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée. (*Loi du 14 août 1862, art. 2.*)

Exécution de divers travaux d'amélioration et d'ornementation à la salle des séances du Sénat.	{ Loi du 1 ^{er} juin 1863. . .	120,000 »
	{ — 21 avril 1864. . .	17,000 »
		157,000 »

Prix de rachat du péage de l'Escaut, intérêts et frais y relatifs. (*Loi du 13 juin 1863.*)

Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avroy et le canal de Liège à Maestricht. (*Loi du 14 septembre 1864.*)

Exécution de travaux d'amélioration que réclame la navigation de la Zuidleele. (*Loi du 14 septembre 1864.*)

Exécution des travaux stipulés dans le traité conclu entre la Belgique et les Pays-Bas, le 12 mai 1863, pour régler le régime des prises d'eau à la Meuse. (*Loi du 14 septembre 1864.*)

Acquisition d'un immeuble destiné à l'installation d'une partie des bureaux de l'administration centrale des chemins de fer, postes et télégraphes. (*Loi du 14 septembre 1864.*)

TOTAL DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1864 inclusivement.

1861 ET ANNÉES antérieures.	1862.	1863.	1864.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
616,555,787 48	28,762,412 89	25,211,254 97	60,372,040 68	730,901,495 52	
"	180,766 15	"	"	180,766 15	
"	"	"	2,800,000 "	2,800,000 "	
"	"	51,050 "	105,050 "	157,000 "	
"	"	12,092,867 72	9,258,150 55	21,351,018 25	
"	"	"	195,000 "	195,000 "	
"	"	"	40,000 "	40,000 "	
"	"	"	1,200,000 "	1,200,000 "	
"	"	"	210,000 "	210,000 "	
616,555,787 48	28,943,179 04	37,355,171 90	74,161,141 21	756,995,279 72	

(86)



APERÇU GÉNÉRAL

DE

LA DETTE CONSTITUÉE.



*APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date du 1^{er} mai
pour les dettes à 4 et à 2 1/2 p. %, et à celle*

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
DETTE ORDINAIRE.	
Avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 3 novembre 1842	
Cession faite à l'État par la ville de Bruxelles, de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art.	
Dette dérivant de l'exécution de l'art. 63 du traité du 3 novembre 1842.	2 1/2 p. %.
— provenant de l'exécution de la loi du 1 ^{er} mai 1842, sur la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution	3 p. %.
— résultant de la conversion, autorisée par la loi du 21 mars 1844, de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. %, contracté, en 1831 et 1832, pour les besoins du service ordinaire. (Frais de premier établissement)	4 1/2 p. %. (Conversion de 1844.)
L'emprunt de 84,686,000 francs a produit une somme effective de 88,042,240 francs, qui a été employée de la manière suivante :	
1 ^o fr. 84,686,000 » au rachat du capital de 169,512,000 francs (80,000,000 de florins) de dette à 2 1/2 p. %, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 3 novembre 1842;	4 1/2 p. %. (Emprunt.)
2 ^o » 3,586,240 » ont été portés en recette au profit du trésor, dans le compte de l'exercice 1844.	
La dette à 4 1/2 p. %, 3 ^e série, résultant de la conversion décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852, des emprunts à 5 p. % de 1840, 1842 et 1848, et de l'émission autorisée par la loi du 14 juin 1853, s'élève à fr. 157,615,300 »	
De ce capital, il faut déduire, comme appartenant à la dette extraordinaire	153,753,272 71
La différence imputée sur la dette ordinaire, soit fr. 23,862,027 29 se compose :	
1 ^o de fr. 8,862,003 29 restant de la somme de 9,000,000 de francs, allouée par la loi du 15 avril 1848 (<i>Monit.</i> n° 109), pour les dépenses extraordinaires du Département de la Guerre jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848, et prélevée sur le capital primitif de 37,515,940 francs des emprunts de 1848, à 5 p. %;	
2 ^o de » 15,000,000 » capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 14 juin 1853, pour le produit venir en déduction de la dette flottante, et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays;	4 1/2 p. %, 3 ^e série. (Conversion de 1853.)
3 ^o de » 24 » dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la dette à 4 1/2 p. %, 5 ^e série.	
TOTAL ÉGAL. fr. 23,862,027 29	
La dette à 4 1/2 p. %, 4 ^{me} série, se compose :	
1 ^o d'un capital de fr. 24,382,000 » provenant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856. (Dette extraordinaire);	
2 ^o de l'emprunt de » 45,000,000 » autorisé par la loi du 8 septembre 1859 et négocié aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 12 janvier 1860.	
ENSEMBLE. fr. 69,382,000 »	4 1/2 p. %, 4 ^{me} série.
Le capital de l'emprunt de 45,000,000 de francs, réalisé au pair, a été affecté, jusqu'à concurrence de 23,700,000 francs, aux travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et à la continuation des travaux de défense du pays, ainsi qu'à des frais de construction et d'agrandissement de bâtiments civils, à des travaux hygiéniques, etc.	
Le restant, soit 21,300,000 francs, figure à la dette extraordinaire. ■	
TOTAL DE LA DETTE ORDINAIRE (A REPORTER). fr.	

1864 pour les dettes à 4 1/2 p. %, à celle du 1^{er} juillet 1864
du 1^{er} août 1864 pour la dette à 3 p. %.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS	AMORTISSEM ⁷ .	ANNUELS.	
»	»	»	816,860 »	»	»	
»	»	»	300,000 »	»	»	
589,417,631 74	169,312,000 »	920,108,631 74	5,502,640 78	»	1,200 »	
7,624,000 »	2,610,000 »	5,014,000 »	228,720 »	76,240 »	3,911 »	
84,341,632 »	26,550,521 53	57,791,110 47	3,795,373 44	843,416 32	11,488 »	
84,656,000 »	12,854,500 »	71,821,500 »	3,809,520 »	423,280 »	10,000 »	
25,862,027 29	1,618,221 51	22,243,805 98	1,073,791 25	119,310 15	3,028 »	
25,700,000 »	441,432 »	25,258,548 »	1,066,500 »	118,500 »	2,752 »	
615,601,291 03	215,566,694 84	400,254,596 19	16,623,108 47	1,580,746 46	32,359 »	

*Suite de l'APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date du
pour les dettes à 4 et à 2 1/2 p. 0/0, et à celle*

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
DETTE ORDINAIRE. — REPORT.	 fr.
DETTE EXTRAORDINAIRE CRÉÉE POUR CONSTRUCTION DES CHEMINS DE FER, ROUTES, CANAUX, ETC.	
L'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. 0/0, a produit une somme effective de fr. 27,364,163 74 c^t, qui a été spécialement affectée :	
1^o Au remboursement des bons du trésor émis en 1834, pour le chemin de fer; 2^o Au remboursement des bons du trésor émis pour la rétrocession de la Sambre canalisée; 3^o Jusqu'à concurrence du complément du produit de l'emprunt, à la construction de routes nouvelles, pavées et ferrées, et à la continuation des travaux du chemin de fer.	4 p. 0/0.
L'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. 0/0, a produit une somme effective de fr. 35,778,035 70 c^t, qui a été spécialement affectée :	
1^o Au remboursement d'un capital de 10,000,000 de francs en bons du trésor, émis pour travaux de chemins de fer et de routes pavées et ferrées; 2^o A la continuation des travaux du chemin de fer.	5 p. 0/0.
La seconde partie de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, de 1844, provient :	
1^o De la conversion du capital non amorti de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c^t, créé en 1820, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers, montant à fr. 1,580,200 » 2^o De l'émission d'un capital nominal de 9,721,000 » qui a été effectuée pour la conversion de 10,000,000 de francs de la dette flottante.	4 1/2 p. 0/0. (Conversion de 1844.)
La seconde partie de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 3^e série, s'élevant à fr. 133,753,272 71 c^t, créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, etc., provient :	
A. Du capital restant de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. 0/0 (de 1840), dont la conversion a été autorisée par la loi du 1^{er} décembre 1852, soit fr. 79,107,128 » B. Du capital restant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c^t, à 5 p. 0/0 (de 1842), converti en vertu de ladite loi, soit 26,369,408 » C. Du capital restant (pour la part entrant dans la dette extraordinaire) des emprunts à 5 p. 0/0 de 1848, soumis à la conversion en vertu de la même loi 28,076,736 71	4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série. (Conversion de 1853.)
TOTAL ÉGAL. fr. 133,753,272 71	
La seconde partie de la dette de 69,382,600 francs, à 4 1/2 p. 0/0, 4^{me} série, comprend :	
1^o Un capital de fr. 21,582,000 » provenant de la conversion, autorisée par la loi du 28 mai 1856, de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. 0/0, contracté en 1852 pour les divers travaux d'utilité publique mentionnés à l'article 8 de la loi du 20 décembre 1851; 2^o — de » 21,300,000 » prélevé sur l'emprunt de 45,000,000 de francs, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, pour des travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, décrets par cette loi et par celle du 2 juin 1861.	4 1/2 p. 0/0, 4 ^e série.
ENSEMBLE. fr. 45,682,000 »	
TOTAL DE LA DETTE EXTRAORDINAIRE.	 fr.
TOTAL GÉNÉRAL.	 fr.

1^{er} mai 1864 pour les dettes à 4 1/2 p. %, à celle du 1^{er} juillet 1864
du 1^{er} août 1864 pour la dette à 5 p. %.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	ANNUELS.	
613,601,291 03	213,366,094 84	400,234,596 19	10,023,103 47	1,580,746 43	52,359	
50,000,000 »	17,200,000 »	12,800,000 »	1,200,000 »	500,000 »	1,500 »	
50,850,800 »	31,394,800 »	19,456,000 »	1,925,321 »	508,608 »	26,089 »	
11,101,200 »	5,494,628 25	7,606,571 75	499,554 »	111,012 »	1,512 »	
155,753,272 71	9,070,578 69	124,682,694 02	6,018,897 25	668,766 37	16,972 »	
45,682,000 »	1,225,648 »	44,456,352 »	2,053,690 »	228,410 »	5,268 »	
274,387,272 71	62,585,634 94	209,001,617 77	11,299,665 25	1,816,696 37	51,541 »	
884,988,563 74	a) 275,752,349 78	609,236,215 06	27,922,770 72	3,397,442 82	83,700 »	
TOTAL. fr.			31,320,213 54			

a) Voir le tableau de développement ci-après (annexe n° 9).

ÉTAT

Indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général.



*ÉTAT indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de
les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date*

EXERCICES.	EMPRUNT à 4 p. 0/0.		EMPRUNT ET DETTE réunis à 3 p. 0/0.		DETTE CONVERTIE à 4 1/2 p. 0/0, de 1844.		EMPRUNT à 4 1/2 p. 0/0, de 1844.	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.
1837 . . .	506,600	529,682 12	"	"	"	"	"	"
1838 . . .	525,220	541,228 91	"	"	"	"	"	"
1839 . . .	557,780	565,454 37	522,592	740,421 15	"	"	"	"
1840 . . .	532,420	565,282 15	514,667	738,547 95	"	"	"	"
1841 . . .	555,940	601,185 88	516,507 85	1,156,211 20	"	"	"	"
1842 . . .	597,400	421,757 21	612,547	859,146 15	"	"	"	"
1843 . . .	412,400	426,554 64	629,059 50	850,569 04	"	"	"	"
1844 . . .	426,740	426,554 76	655,709 56	851,079 02	159,556 66	156,152 26 a)	"	"
1845 . . .	444,520	450,218 55	682,552	871,067 64	977,908 75	972,469 51 b)	214,540	214,195 41
1846 . . .	465,580	475,901 53	710,202	949,508 97	1,045,192 50	1,046,057 40	447,977 50	448,629 95
1847 . . .	485,540	516,514 02	819,902	1,181,519 94	1,000,455 57	1,155,165 15	469,742 50	487,910 42
1848 . . .	515,480	814,955 21	859,069 50	1,578,440 14	1,144,981 56	1,408,488 61	495,517 50	676,912 27
1849 . . .	527,520	625,971 10	512,112	791,422 04	979,575 95	1,097,571 81	424,517 71	488,090 51
1850 . . .	546,880	659,440 40	911,217	1,596,461 44	1,251,162 70	1,545,565 09	555,925 76	575,990 85
1851 . . .	578,620	686,284 79	955,112	1,479,616 45	1,291,855 01	1,580,551 80	560,091 26	598,980 65
1852 . . .	605,900	657,650 19	997,652	1,452,874 24	1,554,247 76	1,575,754 71	587,147 50	597,882 99
1853 . . .	652,240	708,970 57	1,059,752	1,584,569 58	1,416,595 08	1,466,406 49	614,192 50	640,585 05
1854 . . .	661,580	744,585 75	1,082,897	1,555,762 19	1,484,704 98	1,617,025 55	645,957 50	704,550 24
1855 . . .	691,060	741,760 84	1,128,962	1,520,991 76	1,557,698 58	1,654,668 48	675,752 50	712,245 87
1856 . . .	720,920	760,440 69	1,174,727	1,574,580 05	1,651,525 06	1,647,516 12	707,857 50	718,219 02
1857 . . .	751,620	790,506 66	1,222,687	1,651,264 98	1,706,250 06	1,728,982 84	740,507 50	750,516 99
1858 . . .	785,480	854,788 86	1,272,712	1,688,489 28	1,784,696 51	1,798,905 67	774,617 50	780,460 38
1859 . . .	812,120	851,175 60	1,325,902	1,756,285 76	1,866,810 06	1,881,945 59	810,280	822,942 20
1860 . . .	850,700	870,515 54	1,575,907	1,766,025 92	1,952,757 56	1,984,164 46	847,742 50	859,957 15
1861 . . .	885,660	892,572 96	1,429,097	1,762,485 75	2,042,445 06	2,029,556 49	886,600	878,150 11
1862 . . .	921,700	924,475 80	1,481,687	1,775,502 79	2,154,897 56	2,127,195 22	926,560	918,555 20
1863 . . .	959,000	961,966 46	1,555,122	1,822,565 58	2,251,445 06	2,215,908 54	968,320	959,251 75
1864 . . .	50 55 c)	50 88	788,271	d) 945,189 72	167 65 f)	164 59	955 96 f)	915 51
			505 56 e)	504 85				
TOTAUX . .	15,946,070 55	17,200,000	25,080,479 89	54,004,800	29,082,687 28	50,045,149 78	12,350,559 19	12,854,500

A ajouter :

Au capital nominal amorti, le capital de 169,512,000 francs, en dette à 2 1/2 p. 0/0, inscrit au grand-livre de Belgique au 50 p. 0/0, en vertu du § 8 de l'article 65 du traité du 5 novembre 1842. — Le prix de ce rachat a été prélevé sur le du 22 mars 1844 (*Bulletin officiel* n° 44), ci

(96)

ANNEXE N° 10.
ÉTAT

Indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. %, qui ont été convertis en rente 4 1/2 p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion.



*ÉTAT indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. %,
moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la*

EXERCICES.	EMPRUNT de fr. 100,800,000, de 1832.		EMPRUNT de fr. 1,481,481 48 c ^s , de 1829.		EMPRUNT de fr. 86,940,000, de 1840.		EMPRUNT de fr. 28,621,718 40 c ^s , de 1842.	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.
1832. . .	788,646 60	1,008,517 96	»	»	»	»	»	»
1833. . .	1,093,276 80	1,180,877 08	»	»	»	»	»	»
1834. . .	1,158,973 20	1,169,512 96	»	»	»	»	»	»
1835. . .	1,190,952 »	1,190,695 03	»	»	»	»	»	»
1836. . .	1,250,928 »	1,241,614 01	»	»	»	»	»	»
1837. . .	1,207,598 40	1,297,598 40	»	»	»	»	»	»
1838. . .	1,340,245 »	1,346,859 88	»	»	»	»	»	»
1839. . .	1,447,712 80	1,447,976 08	14,814 81	14,814 81	»	»	»	»
1840. . .	1,485,596 »	1,551,962 22	14,814 81	14,814 81	»	»	»	»
1841. . .	1,661,927 20	1,656,935 56	17,142 85	16,609 43	»	»	»	»
1842. . .	1,662,555 60	1,662,159 92	17,142 85	17,131 92	»	»	»	»
1843. . .	1,723,680 90	1,723,680 90	17,989 41	17,989 41	»	»	»	»
1844. . .	»	»	20,226 01	20,226 01	»	»	»	»
1845. . .	»	»	»	»	47,119 27	46,916 67	»	»
1846. . .	»	»	»	»	875,662 20	868,275 46	»	»
1847. . .	»	»	»	»	939,191 40	956,221 45	157,622 67	148,754 14
1848. . .	»	»	»	»	993,690 60	1,241,610 11	304,248 58	386,379 30
1849. . .	»	»	»	»	859,479 60	896,995 16	264,012 72	282,786 45
1850. . .	»	»	»	»	1,082,437 20	1,092,588 72	331,248 58	332,074 65
1851. . .	»	»	»	»	1,157,521 80	1,154,537 51	348,045 38	346,271 04
1852. . .	»	»	»	»	5,634,853 55	5,652,008 26	1,706,969 03	1,705,926 53
1853. . .	»	»	»	»	a) 630,141 17	624,503 44	b) 194,351 21	192,594 18
1854. . .	»	»	»	»	»	»	»	»
1855. . .	»	»	»	»	»	»	»	»
1856. . .	»	»	»	»	»	»	»	»
1857. . .	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX.	16,105,692 50	16,458,368 »	102,131 64	101,587 29	12,200,096 57	12,473,272 58	3,286,475 97	3,395,686 09

qui ont été convertis en rente 4 1/2 p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au création des emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion.

EMPRUNT de fr. 37,513,940, de 1848.		EMPRUNT de fr. 26,000,000, de 1852.		TOTAUX.		Observations.
SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	
"	"	"	"	788,046 00	1,008,517 96	
"	"	"	"	1,093,276 80	1,180,877 08	
"	"	"	"	1,158,975 20	1,169,512 96	
"	"	"	"	1,100,952 "	1,190,693 03	
"	"	"	"	1,250,028 "	1,241,014 01	
"	"	"	"	1,297,598 40	1,297,598 40	
"	"	"	"	1,340,245 "	1,340,839 88	
"	"	"	"	1,462,527 01	1,462,700 89	
"	"	"	"	1,498,210 81	1,546,777 65	
"	"	"	"	1,679,070 05	1,675,542 90	
"	"	"	"	1,679,498 45	1,679,271 84	
"	"	"	"	1,741,670 31	1,741,670 31	
"	"	"	"	20,226 91	20,226 91	
"	"	"	"	47,119 27	46,916 07	
"	"	"	"	875,662 20	868,273 46	
"	"	"	"	1,076,814 07	1,084,975 59	
"	"	"	"	1,297,938 98	1,027,980 41	
"	"	"	"	1,125,492 32	1,179,779 61	
"	"	"	"	1,415,685 78	1,425,565 57	
"	"	"	"	1,485,565 18	1,480,628 35	
376,859 40	575,150 79	150,000 "	128,440 65	7,848,861 76	7,841,526 03	
201,854 63	200,049 21	268,825 "	264,976 80	1,295,152 01	1,282,123 63	
"	"	283,250 "	286,753 72	283,250 "	286,753 72	
"	"	297,725 "	296,795 70	297,725 "	296,795 70	
"	"	310,250 "	307,704 64	310,250 "	307,704 64	
"	"	336,369 58	335,528 49	336,369 58	335,528 49	
578,694 05	575,200 "	1,626,419 58	1,618,000 "	33,899,510 29	34,622,113 96	

a) Y compris la somme de fr. 4,640,400 58 c⁵ tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1841, 1842, 1843, 1844, 1845 et 1852, et employée aux remboursements qui ont été effectués en vertu de la loi du 1^{er} décembre 1852, décrétant la conversion dudit emprunt.

b) Y compris la somme de fr. 1,343,375 69 c⁵ tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1842 à 1847, et qui a été employée de la même manière.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Situation générale du trésor public, au 1 ^{er} septembre 1864	III à VIII
Tableau de la situation générale du trésor, au 1 ^{er} septembre 1864, sur les Budgets de 1864 et antérieurs	1—3
ANNEXE N° 1. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1863, au 1 ^{er} septembre 1864	7—13
— N° 2. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1863, au 1 ^{er} septembre 1864	15—22
— N° 3. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1864, au 1 ^{er} septembre 1864	23—30
— N° 4. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1864, au 1 ^{er} septembre 1864	31—35
— N° 5. — État des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique. (Services spéciaux.) — Situation au 1 ^{er} septembre 1864.	37—49
— N° 6. — Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1830 à 1861 inclusivement.	51—57
— N° 7. — Aperçu des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1864 inclusivement	59—85
— N° 8. — Aperçu général de la dette constituée, à la date du 1 ^{er} mai 1864 pour les dettes à 4 1/2 p. %, à celle du 1 ^{er} juillet 1864 pour les dettes à 4 et à 2 1/2 p. %, et à celle du 1 ^{er} août 1864 pour la dette à 3 p. %	87—91
— N° 9. — État indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général	93—95
— N° 10. — État indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. %, qui ont été convertis en rentes 4 1/2 p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion	97—99